RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

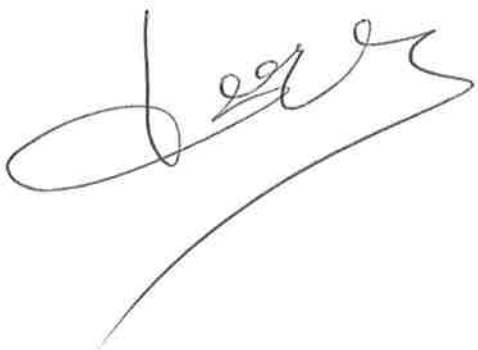
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 10504

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
BP1 - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



2. *Comptes annuels*

Le Directoire a arrêté en date du 29 mars 2019 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan – Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 343 494	3 987 618	15 355 876	16 007 381
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	286 583		286 583	561 698
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 699 667	111 111	5 588 556	5 583 352
Constructions	13 556 745	9 831 195	3 725 549	3 689 401
Installations techniques, matériel, outillage	14 928 865	11 375 973	3 552 892	4 114 750
Autres immobilisations corporelles	7 053 503	5 602 816	1 450 688	1 659 335
Immobilisations en cours	206 638		206 638	31 698
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55 448 903	930 031	54 518 872	52 822 992
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	4 475 373		4 475 373	4 390 377
Autres immobilisations financières	80 072		80 072	79 993
ACTIF IMMOBILISE	**121 134 541**	**31 838 744**	**89 295 797**	**88 995 675**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	10 835 846	139 840	10 696 006	10 082 076
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	6 617 191		6 617 191	4 872 307
Marchandises	3 227 945	57 507	3 170 438	2 384 382
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	54 451 660	1 818 061	52 633 599	60 335 358
Autres créances	106 748 470	375 836	106 372 634	111 809 019
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 667 302		1 667 302	1 928 085
(dont actions propres : 1 474 370)				
Disponibilités	315 406		315 406	581 762
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	380 543		380 543	391 928
ACTIF CIRCULANT	**184 244 365**	**2 391 245**	**181 853 120**	**192 384 916**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	3 803 303		3 803 303	2 284 253
TOTAL GENERAL	**309 182 209**	**34 229 989**	**274 952 220**	**283 664 845**

Bilan – Passif

Exprimé en €

Rubriques			31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel	(dont versé :	30 827 152)	30 827 152	7 695 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 645 314	41 609 710
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			769 590	766 324
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 947 173	10 947 173
Report à nouveau			1 440 766	380 993
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			1 140 356	2 596 258
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			436 952	412 580
CAPITAUX PROPRES			**64 207 303**	**64 408 942**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			4 551 548	2 456 253
Provisions pour charges			4 113 255	4 113 255
PROVISIONS			**8 664 803**	**6 569 508**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			136 243 036	134 231 588
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	3 924 536	7 459 542
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			44 809 225	53 537 798
Dettes fiscales et sociales			10 992 857	10 669 214
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			387	1 138
Autres dettes			5 941 676	6 572 946
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**201 911 718**	**212 472 226**
Ecarts de conversion passif			168 396	214 169
TOTAL GENERAL			**274 952 220**	**283 664 845**

Compte de résultat 1/2

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	3 253 704	2 111 957	5 365 661	5 258 330
Production vendue de biens	122 367 083	95 073 301	217 440 384	221 583 912
Production vendue de services	9 388 891	216 069	9 604 959	8 698 461
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**135 009 677**	**97 401 326**	**232 411 004**	**235 540 704**
Production stockée			1 602 907	-925 105
Production immobilisée			51 986	138 269
Subventions d'exploitation			673 000	98 961
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 510 919	3 158 593
Autres produits			173 921	842 546
PRODUITS D'EXPLOITATION			**237 423 737**	**238 853 967**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			120 290 020	121 335 683
Variation de stock (marchandises)			-553 722	-212 238
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			60 147 304	57 428 833
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-875 490	313 288
Autres achats et charges externes			34 469 229	34 875 185
Impôts, taxes et versements assimilés			2 875 264	2 768 399
Salaires et traitements			12 331 777	11 885 297
Charges sociales			4 403 896	5 725 708
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 014 811	2 681 933
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			416 639	873 500
Dotations aux provisions			315 000	66 609
Autres charges			1 306 583	2 282 514
CHARGES D'EXPLOITATION			**238 141 312**	**240 024 710**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-717 575**	**-1 170 743**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			18 096	10 013
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			15	16
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			65 212	28 626
Autres intérêts et produits assimilés			3 360 063	3 997 346
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 819 489	214 824
Différences positives de change			729 603	694 886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			317 538	-6 790
PRODUITS FINANCIERS			**7 291 920**	**4 928 908**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			4 069 620	179 667
Intérêts et charges assimilées			1 048 712	938 099
Différences négatives de change			659 135	806 315
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**5 777 467**	**1 924 081**
RESULTAT FINANCIER			**1 514 453**	**3 004 827**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**814 974**	**1 844 097**

Compte de résultat 2/2

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 531	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	37 900	120 723
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	239	239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**66 670**	**120 962**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	667 681	365 900
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	122 899	100 317
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	373 645	94 921
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 164 225**	**561 138**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-1 097 555**	**-440 176**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	242 015	158 723
Impôts sur les bénéfices	-1 664 952	-1 351 060
TOTAL DES PRODUITS	**244 800 423**	**243 913 850**
TOTAL DES CHARGES	**243 660 067**	**241 317 592**
BENEFICE OU PERTE	**1 140 356**	**2 596 258**

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Introduction ---------- ***11***

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice ---------- ***11***

Note 3. Évènements postérieurs à la Clôture ---------- ***11***

Note 4. Règles et Méthodes Comptables ---------- ***12***

Note 5. Informations sur Bilan et Compte de Résultat ---------- ***20***

5.1. État de l'actif immobilisé 20
5.2. État des amortissements 21
5.3. État des Provisions et dépréciations 22
5.4. État des échéances, des créances et des dettes 23
5.5. Fonds commercial 24
5.6. Écart conversion/créances et dettes étrangères 24
5.7. Produits à recevoir 24
5.8. Charges à payer 25
5.9. Charges et produits constatés d'avance 26
5.10. Composition du capital social 26
5.11. Variation des capitaux propres 26
5.12. Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale 27
5.13. Ventilation du Chiffre d'Affaires 27
5.14. Quote-part résultats sur Opération en commun 27
5.15. Charges et Produits exceptionnels 28
5.16. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices 28

Note 6. Engagements financiers et Autres informations ---------- ***29***

6.1. Crédit-Bail 29
6.2. Engagements financiers donnés et reçus 30
6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles 30
6.4. Instruments financiers dérivés 31
6.5. Situation latente ou différée 32
6.6. Effectif Moyen 32
6.7. Identité société Mère consolidant la société 33
6.8. Liste des filiales et participations 33
6.9. Incidence évaluations fiscales dérogatoires 35

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 274 952 220 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 232 411 004 €, et dégageant un résultat de 1 140 356 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Reprise de 100% de la SCEA DE LANDEYRAN

Rachats des parts sociales en mars 2018 de ma SCEA de Landeyran

Le capital est détenu à 100% par Advini.

Le 21 décembre 2018, acquisition de 45% des parts de la SAS PRODEGUSTATION

Ce qui porte à 65% la participation d'Advini dans la SAS PRODEGUSTATION.

Note 3. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Note 4. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DÉROGATIONS

Néant.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 343 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2018, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

ÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Install. techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CRÉANCES IMMOBILISÉES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ÉVALUATION DES MATIÈRES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période. A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

ÉVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

ÉVALUATION DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES

Néant.

ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/18 est de 86.260 pour une valeur de 1.665.458€. Le cours moyen de ces actions est de 19€31.

DÉPRÉCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Quantité	Montant
Actions Propres	79 320	1 472 525
Contrat de liquidité	6 940	192 933

soit 86.260 actions pour 1.665.458 €.

DISPONIBILITÉS EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITÉS EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Au titre de l'année 2018, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé , qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 107 533€ de participation et 0€ d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

- Taux d'actualisation 1.57%
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié 65 ans*****
- Turn-over par tranche d'âge 0 à 10%
- Taux de progression des salaires 1%
- Taux de charges sociales 45 à 50%

***** 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 295K€ au 31 décembre 2018 contre 1 252K€ en 2017.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

-Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2018, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Advini Patrimoine et Clos de l'Oratoire.

Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

-Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33% avec 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal.

-Un emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes annuels. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2017, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette. Les ratios sont respectés au 31/12/18, à l'exception d'un des critères. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, Advini serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le solde de l'emprunt concerné est de 76 k€.

-La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.282 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.405K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2018. Il n'existe pas de stock-options.

-Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.

Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

-Au 31 décembre 2017, le capital était composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 610 milliers d'euros.

L'assemblée générale du 14 juin 2018 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 578 K€, (contre 0.41 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2016, soit 1.575K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 30.66 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 13 juillet 2018. Le 28 août 2018, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2017 en actions, 5 442 actions nouvelles de 8 euros chacune émises pour un montant de 30.66 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 43 536 euros et une prime d'émission de 123 316 euros.

-Au 31 décembre 2018, le capital est ainsi composé de 3 853 394 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 645 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture.

S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Le Groupe AdVini mène une politique résolument orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging…).

Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain.

Les sociétés du groupe, dont la SA ADVINI, participent activement à cette politique.

- Conformément à l'avis de l'ANC (Autorité des Normes Comptables), le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

Note 5. Informations sur le bilan et le compte de résultat

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 308 082		889 808
Terrains	5 692 898		6 769
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	5 896 078		428 612
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 648 000		281 825
Installations générales, agenc., aménag.	4 716 213		159 019
Matériel de transport	17 409		8 750
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 715 881		122 150
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	31 698		174 940
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**40 963 298**		**1 182 065**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	53 753 023		1 815 006
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 470 370		85 075
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**58 244 401**		**1 900 081**
TOTAL GENERAL	**118 515 781**		**3 971 954**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	534 123		19 663 768	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.		13 066	6 311 624	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		960	14 928 865	
Installations générales, agencements divers		4 532	4 870 701	
Matériel de transport			26 159	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		681 388	2 156 643	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			206 638	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**699 945**	**41 445 417**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		119 126	55 448 903	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières			4 555 446	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**119 126**	**60 025 356**	
TOTAL GENERAL	**534 123**	**819 072**	**121 134 541**	

5.2 Etat des amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 705 312	1 282 306		3 987 618
Terrains	109 546	1 565		111 111
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 253 188	233 418		5 486 606
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 181 681	159 046	13 066	4 327 660
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 533 250	842 803	80	11 375 973
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 672 825	277 688	4 532	3 945 982
Matériel de transport	14 099	1 803		15 902
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 103 245	216 182	678 495	1 640 932
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 884 763**	**1 732 505**	**696 172**	**26 921 095**
TOTAL GENERAL	**28 590 075**	**3 014 811**	**696 172**	**30 908 713**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612			239			24 372
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 612**			**239**			**24 372**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 612**			**239**			**24 372**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5.3 Etat des provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	412 580	24 612	239	436 952
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**412 580**	**24 612**	**239**	**436 952**
Provisions pour litiges	160 000	646 033	105 833	700 200
Provisions pour garanties données aux clients	12 000	18 000		30 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 284 253	4 069 620	2 532 525	3 821 348
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	42 167			42 167
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**6 569 508**	**4 733 653**	**2 638 358**	**8 664 803**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	930 031			930 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	310 097	192 010	304 760	197 347
Dépréciations comptes clients	1 781 043	224 630	187 611	1 818 061
Autres dépréciations	662 800		286 964	375 836
DEPRECIATIONS	**3 683 971**	**416 640**	**779 335**	**3 321 276**
TOTAL GENERAL	**10 666 059**	**5 174 904**	**3 417 932**	**12 423 031**

Dotations et reprises d'exploitation	731 640	598 204
Dotations et reprises financières	4 069 620	2 819 489
Dotations et reprises exceptionnelles	373 645	239

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

5.4 Etat des échéances des créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 475 373	3 178 004	1 297 369
Autres immobilisations financières	80 072	80 072	
Clients douteux ou litigieux	1 476 341	1 476 341	
Autres créances clients	52 975 319	52 975 319	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	33 852	33 852	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	29 749	29 749	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 341 316	1 341 316	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 712 791	1 712 791	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 162 838	2 162 838	
Groupe et associés	98 226 167	98 226 167	
Débiteurs divers	3 241 757	3 241 757	
Charges constatées d'avance	380 543	380 543	
TOTAL GENERAL	**166 136 119**	**164 838 750**	**1 297 369**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	627 928		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	413 948		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	103 260 840	103 260 840		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	32 982 196	7 569 918	23 931 549	1 480 729
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	44 809 225	44 809 225		
Personnel et comptes rattachés	2 192 335	2 192 335		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 176 289	3 176 289		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 711 905	1 711 905		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 912 327	3 912 327		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	387	387		
Groupe et associés	3 924 536	3 924 536		
Autres dettes	5 941 676	5 941 676		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**201 911 718**	**176 499 440**	**23 931 549**	**1 480 729**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 535 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 448 962			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5.5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	**33 691**	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Exprimé en €

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	3 803 303		3 821 348	168 396
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**3 803 303**		**3 821 348**	**168 396**

5-7 Produits à recevoir

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	234 230
CLT FAE	453 531
CLT FAE CENTRAL	34 121
ETAT SUBV.À REC	1 747 556
ETAT PRODU	415 282
DIV. PRODTS À R	99 695
PAR ASSUR CREDIT	47 400
TOTAL AUTRES CREANCES	**3 031 815**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	3 031 815

5-8 Charges à payer

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
DIVERS CHARGES A PAYER	260 344
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES EXPORT	1 616 661
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES GD	1 844 020
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES TRAD	463 412
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES LOCAL	71 847
COMMISSIONS AGENTS	648 767
BUDGET MARKETING	87 490
PROVISION PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES	103 854
DETTES SOCIALES	3 037 176
DETTES FISCALES	978 278
INTERETS COURUS	98 418
FOURNISSEURS FNP	5 497 597
TOTAL CHARGES A PAYER	**14 707 864**
	14 707 864

5-9 Charges et produits constatées d'avance

Exprimé en €

Libellé	31/12/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	380 543
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	380 543

5-10 Composition du capital social

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 853 394	5 442		8

5-11 Variation des capitaux propres

Exprimé en €

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 408 942
Distributions sur résultats antérieurs		1 533 219
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		62 875 723
Variations en cours d'exercice	**En moins**	**En plus**
Variations du capital		23 131 248
Variations des primes liées au capital	22 964 396	
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 372
Autres variations		
Résultat de l'exercice		1 140 356
SOLDE		**1 331 580**
Situation à la clôture de l'exercice		**Solde**
Capitaux propres avant répartition		64 207 303

5-12 Affectation des résultats soumise à l'AG

Exprimé en €

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	1 440 766
Résultat de l'exercice	1 140 356
TOTAL	2 581 121

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	57 018
Dividendes	1 299 010
Report à nouveau	1 225 094
TOTAL	2 581 121

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017	%
VENTES VINS BOUTEILLES	123 206 930	95 137 056	218 343 986	222 204 141	-1,74 %
VENTES VINS VRAC	2 414 726	2 047 332	4 462 058	4 638 101	-3,80 %
PRESTATIONS	9 388 891	216 069	9 604 960	8 698 461	10,42 %
TOTAL	135 010 547	97 400 457	232 411 004	235 540 703	-1,33 %

5-14 Quote-part résultat sur opérations en commun

Exprimé en €

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	21 144	18 096
TOTAL	21 144	18 096

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Exprimé en €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes et pénalités	16 323	671
Rappel d'impôts	271 421	671
Autres charges exceptionnelles	379 937	671
Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées	3 773	675
Valeur nette comptable immobilisations financières cédées	119 126	675
Dotation amortissement dérogatoire	24 612	687
Dotation provision exceptionnelle	349 033	687
TOTAL	**1 164 225**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Autres produits exceptionnels	28 530	771
Produits cession immobilisations financières	37 900	775
Reprise amortissement dérogatoire	239	787
TOTAL	**66 669**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en €

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	814 974	-1 299 100	2 114 074
Résultat exceptionnel à court terme	-1 097 554	-365 851	-731 703
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-242 015		-242 015
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-524 595**	**-1 664 951**	**1 140 356**

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 crédit-bail

Exprimé en €

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**82 209**	**1 426**	**83 635**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			82 209	357	82 566
Exercice en cours				1 069	1 069
TOTAL			**82 209**	**1 426**	**83 635**
VALEUR NETTE					
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			82 177		82 177
Exercice en cours			6 479	1 089	7 568
TOTAL			**88 656**	**1 089**	**89 745**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			1 410	545	1 955
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL			**1 410**	**545**	**1 955**
VALEUR RESIDUELLE			**197**		**197**
Montant pris en charge ds exerc.			6 479	1 089	7 568

6.2 Engagements financiers donnés et reçus

Exprimé en €

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	25 814 494		25 814 494			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	730 980					730 980
TOTAL	**26 545 474**		**25 814 494**			**730 980**

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	16 400 488					16 400 488
TOTAL	**16 400 488**					**16 400 488**

6.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Exprimé en €

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**15 405 183**
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	15 405 183
TOTAL	**15 405 183**

6.4 Instruments financiers

Exprimé en €

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	63 000	-106	-75	-31
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	0	0	-9	9
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**63 000**	**-106**	**-84**	**-22**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/18	Valeur de marché 31/12/17	écart de juste valeur
Vente à terme	2 348	33	25	7
Options de change achats		0	0	0
Options de change vente		0	0	0
Total des instruments dérivés sur risque de change	**2 348**	**33**	**25**	**7**

6.5 Situation fiscale différée et latente

Exprimé en €

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	145 651
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**145 651**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	535 626
Participation des salariés	44 828
Autres	80 865
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**661 319**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-515 668**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6.6 Effectif moyen

Exprimé en €

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	87	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	62	
EMPLOYES ET OUVRIERS	136	
TOTAL	**286**	

6.7 Identité société mère consolidant la société

Exprimé en €

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,80 %

6.8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 574 175	100, 	770 172 770 172		3 341 167 130 641
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 033 635	99,95 	303 373 303 373		4 113 161 66 275
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 840 854	100, 	458 101 458 101	789 180	529 017 1 290 066
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 949 348	99,99 	784 897 784 897	571 562	582 505 162 356
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 253 464	99,97 	543 536 543 536	1 143 710	485 394 (153 192)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (185 649)	100, 	10 000 10 000	23 896	328 242 (116 533)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 284 307	100, 	271 224 271 224	1 713 621	597 554 32 841
SAS MATPRO Saint Felix RCS 829 190 776	100 000 (22 982)	75, 	75 000 75 000	142 044	265 912 (98 101)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 43 713	100, 	30 000 30 000	29 796	318 011 13 713
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 40 977	100, 	1 000 1 000	224 636	169 858 39 977
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	10 000 177 909	65, 	1 816 006 1 816 006		648 225 166 909
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	64 (3 024)	50, 	37 37	82 732	477 143 (107 961)
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 10 874 892	13,68 	1 865 083 1 865 083		962 420 368 354
AUTRES PARTICIPATIONS					

6-8 bis Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 149 521	100,	150 000 150 000	1 548 832	17 641 663 167 277
ADVINI USA San Francisco USA	4 982 974 1 703 038	100,	2 727 110 1 847 079		2 309 504 84 194
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 41 144	50,	10 000 10 000		142 513 21 144
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 566 595	100,	1 427 605 1 427 605	8 669 326	31 107 685 844 109
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 4 313 177	100,	7 000 000 7 000 000	4 731 208	2 449 893 (706 552)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 856 636	100,	3 804 271 3 804 271		6 846 992 141 140
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 1 693 237	100,	3 400 000 3 400 000	25 475 539	34 195 725 (1 812 458)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 510 224	66,67	3 883 600 3 883 600	1 170 000	9 706 766 119 809
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 814 042	100,	18 186 036 18 186 036	8 787 874	14 651 493 (181 218)
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 7 572 693	100,	2 499 810 2 499 810		10 489 865 1 055 965
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 573 145)	100,		664 590	257 266 2 309
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	485 266 7 798 414	100,	485 253 485 253	19 063 697	15 191 990 260 543
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	657 358 (741 884)	100,	394 320 394 320		17 371 (257 542)
ADVINI UK Londres GB	89 435 738 594	100,	122 553 122 553		791 167 488 280
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (538 860)	100,	40 000 40 000	623 002	305 895 (252 660)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (276 108)	99,	19 800 19 800	1 005 061	617 510 (55 692)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (159 161)	99,	19 800 19 800	935 865	408 394 (112 796)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 825 235	50,5	397 944 397 944	139 694	89 722 23 778
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 906 527	62,5	3 097 001 3 097 001	627 388	4 955 299 (345 687)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 115 30 661	100,	1 043 1 043		419 603 (51 525)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 86 087	52,	882 683 882 683	1 555 252	267 382 (14 520)
ADVINI AB SUEDE	4 876 305 561	100,	5 333 5 333		320 352 100 054
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 43 518	99,	9 900 9 900	58 943	50 072 12 285

6.9 Incidence évaluations fiscales dérogatoires

Exprimé en €

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			1 140 356
Impôt sur les bénéfices			-1 664 952
RESULTAT AVANT IMPOT			**-524 596**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611	239	24 372
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 611**	**239**	**24 372**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**-500 224**

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2018 97
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2018 (société Mère) 104
III. Activité et résultats des principales filiales 106
IV. Stratégie et perspectives 109
V. Déclaration de performance extra-financière 110
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 137
VII . Autres informations 144
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 145
Annexes 147

I. Les comptes consolidés 2018

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 66 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	62,50%	62,50%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
STELLENBOSCH VINEYARDS	56,83%	56,83%	Rand	Intégration globale
PRODEGUSTATION	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2018

✓ Des variations de périmètre :

- **Des cessions non stratégiques réalisées à hauteur de 7,1 M€**

Cessions d'actifs suite à la restructuration du domaine Lapalu: Château Lieujean (fermage, Haut Medoc), Château Plagnac (Médoc), Château Lacombe Noaillac (fermage, Haut Médoc)
Cession de l'immobilier dormant à Châteauneuf du Pape

- **Des acquisitions ciblées :**

Acquisition de 100% des parts de Cartes de Vins en Roussillon en avril 2018
Acquisition de 45% parts de la SAS PRODEGUSTATION qui porte la participation à 65%
Prise de contrôle de Stellenbosch Vineyards avec 57% des parts en avril 2018

✓ Intégration de Stellenbosch Vineyards dans AdVini South Africa :

- Refinancement de la dette bancaire de Stellenbosch Vineyards
- Restructuration de SV, génératrice de synergies à partir de 2019
- Création d'un Centre de Services Partagées Finance, RH, Qualité, IT & Commerce

✓ Accélération de la structuration d'AdVini :

- Implémentation de Salesforce (CRM)
- Implémentation de Foederis, outil de gestion des ressources humaines
- Implémentation de Concur, outil de gestion de notes de frais dématérialisées
- Activation du module MM de SAP pour gérer tous les frais généraux via le système (demande d'achat, validation et rapprochement facture en automatique)

✓ Poursuite de la valorisation de nos Marques et Château :

- Ouverture du premier magasin éphémère dédié au vin à l'Aéroport Paris CDG
- Nombreuses distinctions par les key opinion leaders dans le monde (96 pts Decanter pour Laroche, 96 pts Wine Spectator Champy, 93 pts Wine Enthusiast 946 Rosé Gassier, 93 pts Wine Enthusiast L'Avenir Afrique du Sud, etc…)

✓ Récolte 2018, un retour à la normale après une vendange 2017 très pénalisante :

La plupart des régions retrouvent un niveau de récolte normal par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le marché et la filière vin

La **grande distribution française** est en contraction de -0,8% sur les vins tranquilles à 4 756 m€.
Le format Hyper Marché , qui pèse le plus sur la catégorie avec 40% de PDM valeur, est en chute de -2,5%.
Les relais de croissance se trouvent dans les formats plus petits (supermarchés, proximité et magasins spécialisés) ainsi que sur les vins Bio qui affichent une croissance de +23,5% en valeur à 180M€ et un prix moyen de vente de 5,08€/col contre 3,50€/col pour les vins conventionnels.
Une tendance qui conforte AdVini dans son approche fédératrice de la filière sur le déploiement d'une viticulture respectueuse de l'environnement.

Les **exportations** de vins tranquilles français totalisent 5,7 milliards d'euros, en croissance de +2,5%.
Toutes les appellations ont profité de l'embellie, notamment la Provence qui progresse de + 14%.

Synthèse des résultats consolidés 2018

L'activité d'AdVini a progressé de +2,9% sur l'année 2018, avec un chiffre d'affaires de 257,1 M€.
Cette croissance inclut l'entrée de périmètre de Stellenbosch Vineyards en Afrique du Sud.
A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé 2018 est stable par rapport à l'exercice précédent.
L'Export poursuit sa progression (+4,4%) malgré le ralentissement temporaire du marché chinois, en particulier sur les vins de Bordeaux. L'Europe du Nord, L'Angleterre, le Canada et l'Afrique du Sud affichent des progressions organiques à deux chiffres, en particulier sur nos Marques Maisons de Vins.
La France, en particulier la Grande Distribution, continue de souffrir. Des marchés à volumes récupérés sur les produits de service permettent cependant de délivrer une croissance de chiffre d'affaires de 3,3% sur l'exercice.
Le secteur **Traditionnel Français** recule légèrement (-2,4%) essentiellement sur le réseau des Grossistes à la peine sur la fin de l'année 2018.
Enfin, le secteur **Digital & BtoC** continue à tirer son épingle du jeu avec une nouvelle croissance (+5%) sur l'exercice, activité dont la contribution devient significative au niveau consolidé.

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat simplifié consolidé (M€)	2018	2017	Var. 2018/ 2017
Chiffre d'affaires	**257,1**	**250,0**	**+ 2,9%**
Marge brute (en M€)	96,3	96,2	+ 0,1%
Marge brute (% CA)	***37,5%***	***38,5%***	
EBITDA	**17,1**	**14,7**	**+16,1%**
EBITDA%	*6,7%*	*5,9%*	
Coût endettement financier net	**-1,9**	*-1,4*	*+ 36%*
Charge d'impôt	*-0,0*	*1,0*	
Résultat net part du groupe	**4,5**	**4,2**	**+5,4%**

RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La marge brute se maintient à un niveau satisfaisant à 37,5% bien qu'en repli d'un point par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la hausse des cours des vins consécutive à la très faible récolte 2017, répercutée très partiellement sur les marchés à volume.

L'**EBITDA** progresse de 14,7 M€ à 17,1M€ (+2,1M€ à périmètre et change constant). La marge d'EBITDA s'établit à 6,7% contre 5,9% en 2017.

Cette augmentation s'explique principalement par i) la contribution croissante des marques maisons de vins dans le mix produits, ii) l'impact favorable et non récurrent de cessions d'actifs dormants pour 3,8M€. Cette amélioration est partiellement neutralisée par la contraction des marges sur la division Vins et Services, principalement sur la Grande Distribution.

Le Cash-flow généré par l'activité s'élève à 16m€, soit une progression de 13,9M€ vs. 2017. Cette amélioration sensible de la génération de cash s'explique par une réduction du BFR de 3,8m€ et par l'accroissement de l'EBITDA.

La dette Nette s'établit à 170,7M€, soit +2,7M€ vs. Décembre 17, portant l'entrée de périmètre de Stellenbosch Vineyards. Notez que la dette nette diminue de 5,4M€ à périmètre constant.

Le Gearing amorce sa descente en affichant 164% à fin Décembre 2018, soit -4 points vs. 2017 (-12 points à périmètre constant).

- **Bilan Consolidé**

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Goodwill	7 862	5 355
Immobilisations incorporelles	39 261	38 252
Immobilisations corporelles	129 260	124 887
Participations dans des entreprises associées	2 692	2 570
Autres actifs financiers non courants	824	578
Impôts différés actifs	2 191	2 543
Actifs non courants	**182 090**	**174 186**
Stocks	118 645	111 504
Clients	56 528	61 227
Autres créances	18 973	22 462
Actifs d'impôts exigibles	1 584	1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 081	4 119
Actifs détenus en vue de la vente à la vente	-	
Actifs courants	**203 811**	**200 939**
TOTAL ACTIF	**385 901**	**375 124**
Capital émis	30 827	7 696
Primes d'émission	18 625	41 610
Réserves	42 895	41 429
Résultat Part du Groupe	4 471	4 243
Capitaux propres Part du Groupe	**96 818**	**94 977**
Intérêts Minoritaires	7 373	5 042
Capitaux propres	**104 191**	**100 019**
Dettes financières	52 888	52 606
Passifs d'impôts différés	14 825	16 091
Provisions part non courante	2 127	2 099
Passifs non courants	**69 840**	**70 796**
Dettes financières - part à moins d'un an	125 902	119 467
Dettes d'impôt exigible	401	727
Fournisseurs et comptes rattachés	49 749	50 216
Provisions part courante	1 448	787
Autres passifs courants	34 371	33 113
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	-	0
Passifs courants	**211 870**	**204 310**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**385 901**	**375 124**

Le total du bilan est de 385,9 M€, en hausse de 10,8 M€.

- Les capitaux propres s'élèvent à 104 M€. Avec une dette financière nette de 171 M€, le Gearing passe de 168% à 164%.
 Notre métier est constitué de cycles d'investissements qui se traduisent par des périodes de fort investissement et de montée de la dette, puis de décroissance de la dette. Entre 2008 et 2018, le Gearing est passé de 200% à 164% et, après la phase d'investissements importants de 2015-2016, sauf acquisition majeure, la dette et le gearing vont entamer une phase de baisse dès 2019.
 Les investissements Amont que nous avons réalisés ont également mécaniquement une incidence sur notre BFR, les vins étant produits sur une année de cycle végétatif de la vigne, puis élevés pour être commercialisés un à deux ans plus tard selon les types de vins.

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net consolidé	**4 462**	**4 268**
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**10 525**	**12 583**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**12 487**	**13 060**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**16 019**	**2 133**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-13 592**	**-16 519**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-5 308**	**-946**
Incidence des variations des cours des devises	**-81**	**-45**
Variation de trésorerie	**-2 962**	**-15 377**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-100 712**	**-85 335**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-103 675**	**-100 712**

Flux de trésorerie 2018:

- la **capacité d'autofinancement** avant coût financier et impôt est de 12,49 M€ vs 13,06 M€ en 2017.
- les **flux générés par l'activité** sont de 16 M€ contre 2,1 M€ en 2017.

Le BFR 2018 s'est amélioré de 3,9 M€, s'explique principalement par une amélioration du poste clients et un effet favorable des autres créances et dettes.

- les **flux nets d'investissement** sont de – 13,6 M€ vs – 16,5 M€ en 2017.
- les **flux de financement** sont de– 5,3 M€ contre – 0,9 M€ en 2017.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette de clôture est– 103,7 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2018 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2018".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini, dans chacune des maisons de vins, développent une politique marketing orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging…). Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain. Les frais de développement du projet O2 ont été activés en 2015 et 2016. Le projet O2 se caractérise principalement par la mise en place du nouvel ERP (SAP) démarré avec succès le 2 janvier 2016.

Évènements marquants survenus après la clôture

- Néant.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2018 (société Mère)

Activité

Le chiffre d'affaires 2018 d'AdVini SA est de 232 millions d'euros. Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 115 M€, +1,77 % par rapport à 2017.

Résultats

La marge brute est de 23 % en 2018, 23,7% en 2017
Le résultat d'exploitation 2018 s'établit à -0,72 M€ contre -1,17 M€ en 2017
Le résultat financier est de 1,5 M€ contre 3 M€ en 2017
Le résultat exceptionnel représente -1,1 M€ contre -0,44 M€ en 2017
Le résultat net ressort à 1,14 M€ contre 2,6 M€ en 2017.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 140,2 M€, contre 141,7 M€ à fin 2017.
Les capitaux propres s'élèvent à 64,2 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*546*
Montant total TTC	**512**	**296**	**140**	**38**	**986**
% achats de l'exercice	*0,2%*	*0,1%*	*0,1%*	*0,0%*	*0,5%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*191*
Montant total TTC	**0**	**6**	**68**	**180**	**254**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*2 878*
Montant total TTC	**3 429**	**932**	**307**	**5 570**	**10 238**
% CA de l'exercice	*1,5%*	*0,4%*	*0,1%*	*2,4%*	*4,4%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*1 466*
Montant total TTC	**132**	**126**	**161**	**2 125**	**2 544**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.
Le chiffre d'affaires 2018 reste stable autour des 15m€ mais le résultat avant impôts souffre de la mauvaise récolte 2017 et affiche une perte de 0,1m€ (-0,7M€ en résultat avant impôts vs. 2017)
En revanche, une activité florissante sur le domaine du Mas La Chevalière qui continue sa progression tant en chiffre d'affaires, +8%, qu'en résultat, +8% également (11m€ de chiffre d'affaires pour un résultat de plus de 1,5m€)

et

Malgré un CA en léger retrait (-0,1%) lié à des marchés non reconduits sur la Chine, la marge brute, 29%, progresse grâce à la bonne valorisation de nos Châteauneuf du Pape, et ce malgré des hausses de prix des cours du vrac. A noter une très forte amélioration du cash flow.

Le changement de Direction Générale et le repositionnement de Rigal sur les segments valorisés ont permis de rééquilibrer le compte dès le premier exercice de la nouvelle gouvernance. Les projections 2019 confirment que ce redressement sera durable. Rigal a ainsi délivré 7,5m€ de chiffre d'affaires (+8%) et un résultat avant impôt de 0,15m€.

Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires en hausse de 22% par rapport à 2017 à 10m€. Le résultat progresse pour atteindre les 0,4m€ avant impôts.

Une récolte en forte baisse en termes de rendement associée à une demande internationale en hausse a provoqué une forte augmentation des cours du vrac qu'il a été difficile de répercuter sur l'intégralité des marchés. Cela s'en ressent sur la marge brute qui baisse de 2,7%. Cela nous a néanmoins permis de conserver nos principaux marchés, et pérenniser ainsi notre développement. Ainsi, Gassier délivre 18m€ de chiffres d'affaires pour 0,4m€ de résultat avant impôt.

La société Antoine Moueix a délivré environ 34m€ de chiffres d'affaires pour un résultat avant impôt de -1,5m€.
La conjugaison de facteurs négatifs pour la région bordelaise (hausse des cours refusée par la distribution sur des achats concentrés en début de campagne, millésimes à la vente non soutenus par les prescripteurs) ont particulièrement affecté notre activité de négoce. Une réorganisation de la gouvernance régionale s'organise autour de la mutualisation de ressources support, la redéfinition des offres et des services apportés à nos clients.

La Société Champy a été reprise en fin d'année 2016. Elle a manqué pendant plusieurs années d'animation commerciale, ce qui a obligé le Groupe à mettre des moyens significatifs pour reconstruire une distribution. Les bases ont été posées en 2017 pour assurer un développement dans les années à venir. Le Chiffre d'affaires continue de croître pour atteindre 2,8m€ à fin décembre 2018, le résultat avant impôt est largement impacté par les lourds investissements consentis ces deux dernières années et affiche une perte de 0,6m€.

POLE AFRIQUE DU SUD

Le pôle Marque Maison de Vins en Afrique du Sud, composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyard. Ce pôle MMV a continué de croître avec une croissance organique d'environ 15%.
La Division MMV affiche une solide croissance organique de chiffre d'affaires qui atteint 7,2m€ de chiffre d'affaires.
La division Vins & Services, représentée principalement par Stellenbosch Vineyards, affiche 7,8m€ de chiffre d'affaires pour une contribution négative de 0,65m€. Stellenbosch Vineyards a fait l'objet d'un exercice de restructuration sur le dernier trimestre 2018 et le redressement observé sur le premier trimestre 2019 confirme les synergies attendues lors de cette acquisition.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires et un résultat stable vs. 2017.

La société CFV France a continué son redressement en réalisant 4,9M€ de chiffre d'affaires et un résultat avant IS quasiment à l'équilibre.

IV. Stratégie et perspectives

Avec une récolte 2018 revenue à la normale quasiment dans toutes nos régions viticoles, AdVini prévoit une croissance soutenue de son activité commerciale axée sur les pays tiers à l'export ainsi que sur tous les marchés sélectifs dont le travel retail.
AdVini anticipe également une restauration de ses marges brutes sur de nombreux marchés, une nouvelle amélioration de la rentabilité associée à une baisse sensible de la dette nette et du gearing, remettant en perspective une croissance externe significative.

V. Déclaration de performance extra-financière

CHAPITRE 1 – MODELE ECONOMIQUE D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870

INTRODUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants en Languedoc et à Chablis respectivement. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux. Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vignerons, producteurs et vinificateurs-éleveurs depuis toujours.

NOTRE SECTEUR D'ACTIVITES

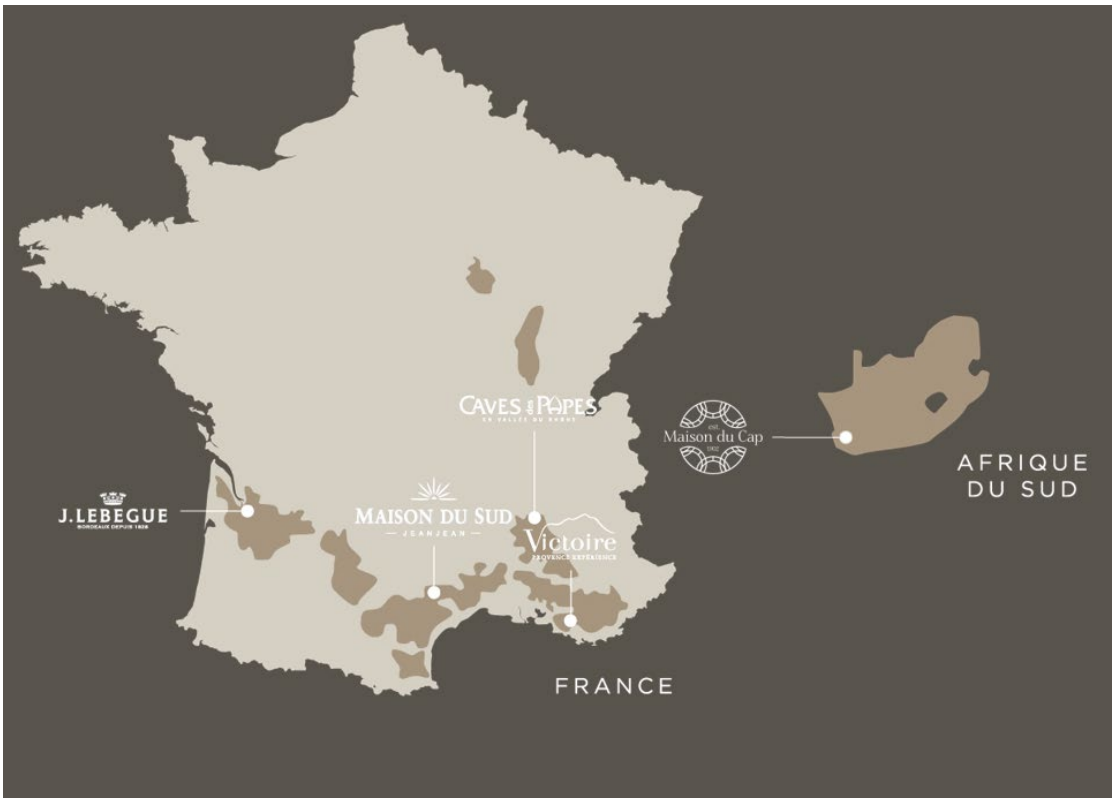
Acteur viti-vinicole et négociant, notre activité est basée sur le commerce de vins. Notre activité est structurée en trois grands pôles :

Viti-viniculture : présent dans tous les bassins viticoles du Sud de la France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini fonde sa force sur ses Maisons de Vins, au nombre de douze. Ces maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent dans leur région d'une renommée particulière. Nos Maisons travaillent sans aucun compromis pour la qualité de leurs vins, avec de très fortes ambitions environnementales.

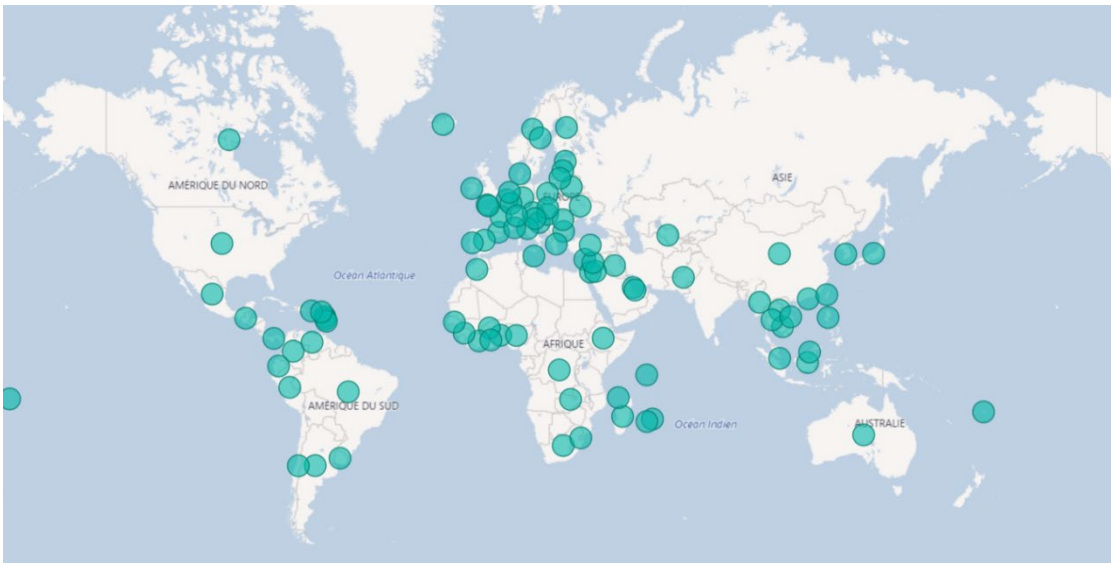


Négoce et activités annexes : représentative des bassins du Sud de la France et d'Afrique du Sud, notre activité Vins et Service apporte à nos clients des solutions sur mesure. Souhaitant aller plus loin dans notre

modèle d'adaptation à nos clients, nous avons créé Caves des Papes et Victoire, nos structures de négoce dans la vallée du Rhône et en Provence respectivement. En dehors du métier de négoce, deux structures spécialisées : les Transports Lodéziens (transport de vin en vrac) et les Impressions de l'Enclos (capsules et étiquettes). Ces deux dernières sont situées sur site de Maison du Sud Jeanjean.



Commerce et distribution : nos équipes commerciales sont basées en France et dans 8 bureaux de représentation à l'étranger dans des pays stratégiques de l'activité. En 2018, nos équipes ont assuré la diffusion et la promotion de nos produits et de notre savoir-faire dans 111 pays.



NOS RESULTATS FINANCIERS

Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2018, trouvable sur notre site : www.advini.com

NOS PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Le marché mondial du vin est en constante évolution. Les tendances de consommation diffèrent d'un pays à l'autre, d'une zone à l'autre. Des mouvements de fond se dessinent cependant et sont des pistes d'avenir pour tout notre secteur d'activité :

- Une baisse lente et régulière de la consommation en volume dans les pays « de l'ancien monde », compensée en valeur par l'arrivée de certifications environnementales ambitieuses et auxquelles le consommateur est très attentif.

- Une hausse forte de la consommation dans les pays émergents, conjonction entre changement de mode de vie, hausse des revenus et démographie, ainsi qu'aux États-Unis.

- Le e-commerce, qui se développe fortement, touche également le secteur des vins. Notre filiale Club Français du Vin, site de vente de vin en ligne, répond à l'augmentation de la distribution via internet.

CHAPITRE 2 : L'ENVIRONNEMENT, AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITE

IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion d'acteurs de l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été dressée et a vocation à nous guider dans notre activité. Toutes ces externalités sont caractérisées en probabilité d'occurrence et en impact potentiel sur l'entreprise. Concernant spécifiquement l'extra-financier, les risques environnementaux et les risques santé et sécurité de nos collaborateurs sont traités ici. Ce sont des macro-risques, détaillés ci-après.

MACRO-RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le changement climatique fait peser un risque considérable sur la planète. Nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité sur ce point, à travers notamment :

- Sur le réchauffement global : la réduction de notre consommation d'énergie, y compris vis-à-vis de notre activité
- Sur la raréfaction de la ressource en eau et le changement de régime des précipitations : la réduction de notre consommation d'eau, y compris vis-à-vis de notre activité

Au-delà du changement climatique, qui est un risque principal, nous luttons contre la raréfaction des ressources naturelles par la promotion du recyclage :

- Recyclage : différenciation et tri des déchets
- Production : suivi des taux de calcin (verre recyclé) dans le verre utilisé pour nos activités et du poids moyen de col 75cL

Enfin, la préservation des sols et la promotion d'une agriculture durable est au centre de notre activité de producteurs :

- Viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale, Integrated Wine Production (spécifique à nos vignobles sud-africains).

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS

Toute notre activité est météo sensible : un réchauffement global pourrait avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole. En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord. Au niveau des vins, une hausse de température et/ou d'ensoleillement se traduit par un degré d'alcool plus élevé : c'est précisément le contraire de ce que recherchent les marchés. Cela pourrait donc également se traduire par une perte de business. Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau peut amener à des problèmes sur les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale, également en termes d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population. Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresse hivernales, grêles estivales, etc. Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie.

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum. Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous cherchons à éviter le suremballage. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose : devant la rigueur des labels, tout le vignoble ne peut suivre. Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs ont, eux, déjà opéré une transition, mais les sols ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que l'on doit privilégier, et nous avons retenu trois labels : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production.

MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

L'engagement responsable d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline notre sens de la responsabilité, autour des domaines suivants :

- Diversité et non-discrimination
- Développement des compétences
- Conditions de travail, santé et sécurité
- Dialogue social, information et communication
- Rétribution

CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS

En cas de non-respect de tous les aspects précédemment mentionnés, AdVini s'expose bien sûr à des sanctions financières et d'image qui peuvent lui être néfastes.

CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Pour l'ensemble du chapitre 3 à l'exception de la sous-partie « Promotion d'une viticulture d'avenir », nous incluons dans le reporting nos sites de Saint-Félix de Lodez (Jeanjean et Impressions de l'Enclos), de Saint-Émilion, de Sorgues, de Béziers et de Chablis. Pour la dernière partie, l'ensemble de nos vignobles est pris en compte, en France et en Afrique du Sud.

REDUCTION DE NOTRE CONSOMMATION D'ENERGIE

POLITIQUE ET PLANS D'ACTIONS

Conscients que la diminution de nos externalités sur l'environnement passe par la formation, nous avons entrepris sur tous nos sites des actions de sensibilisation et de formation auprès du personnel, afin de favoriser le changement des comportements. Une sensibilisation des utilisateurs à tous les niveaux est faite sur des gestes simples et écocitoyens comme couper l'éclairage dans les locaux non occupés, utiliser de manière responsable le chauffage et la climatisation.

Notre consommation d'électricité est suivie mensuellement sur tous nos sites industriels, et nous distinguons s'il s'agit de l'électricité provenant du réseau ou s'il s'agit de notre propre production. Pour que le suivi soit évocateur, nous créons un ratio entre notre consommation d'énergie et la quantité de vin passant par nos sites. Pour les Impressions de l'Enclos, nous raisonnons en termes de consommation d'énergie par centaine de capsules.

En 2018, nous avons lancé sur un site pilote une démarche poussée d'économie énergétique, couplée à l'installation de panneaux solaires. Si la démarche est concluante, nous étendrons progressivement la démarche à nos autres sites en 2019.

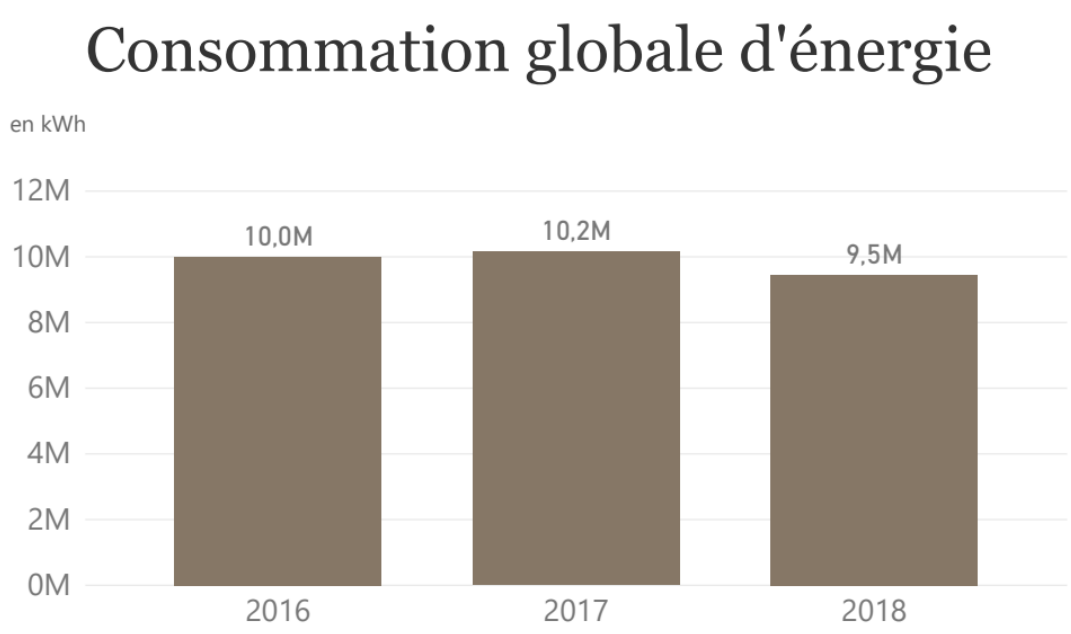
LE SAVIEZ-VOUS ?



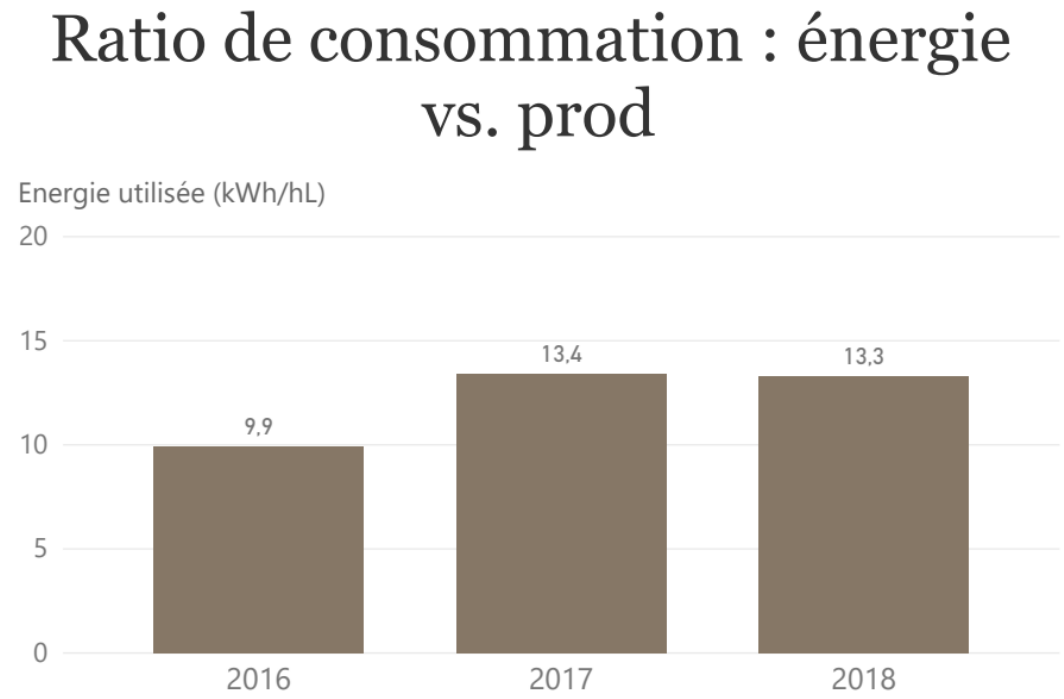
MAS LA CHEVALIERE
LANGUEDOC

Nous installions nos premiers panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Pendant de belles journées ensoleillées, l'électricité produite sur place pourra représenter jusqu'à 60% de notre consommation.

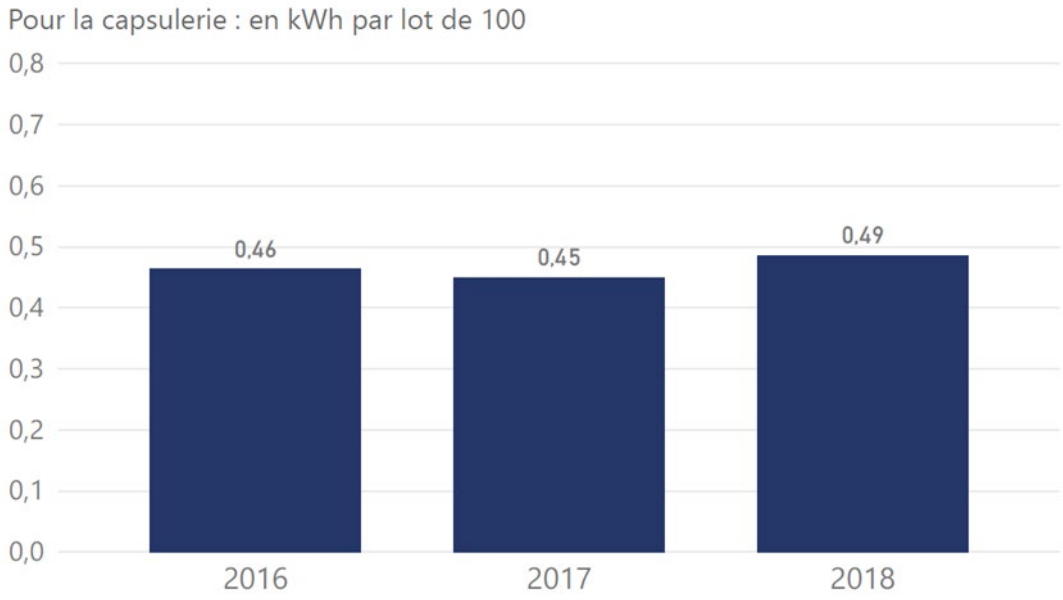
PERFORMANCE



Pour la première fois depuis 2016, nous passons sous la barre symbolique des 10 GWh.



Nous calculons, pour nos sites vinicoles, la quantité d'énergie requise en kWh pour traiter et conditionner un hectolitre de vin. Notre politique d'économies d'énergie nous mènera à réduire de 15% notre impact à l'horizon 2021, soit 10.7 kWh/hL.



Pour la capsulerie, le calcul diffère, et il n'y a pas d'évolution significative. Notre plan global d'économies d'énergie portera également sur cette filiale, où nous visons donc 0.40 kWh/100 à l'horizon 2021.

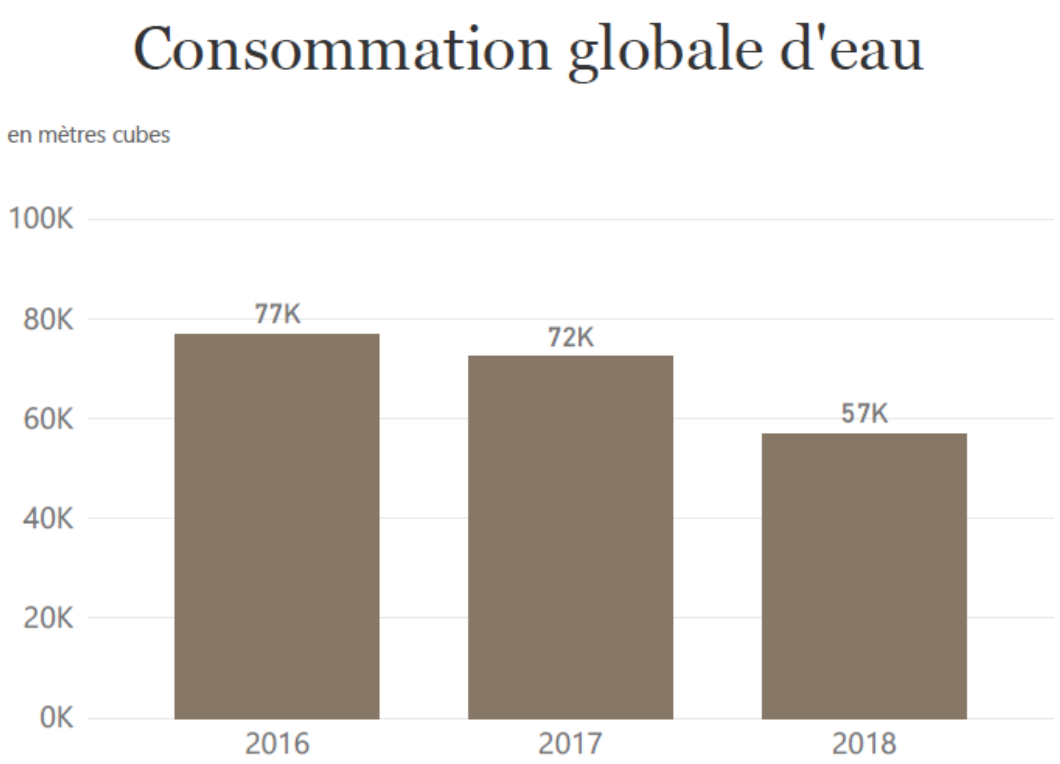
LA REDUCTION DE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

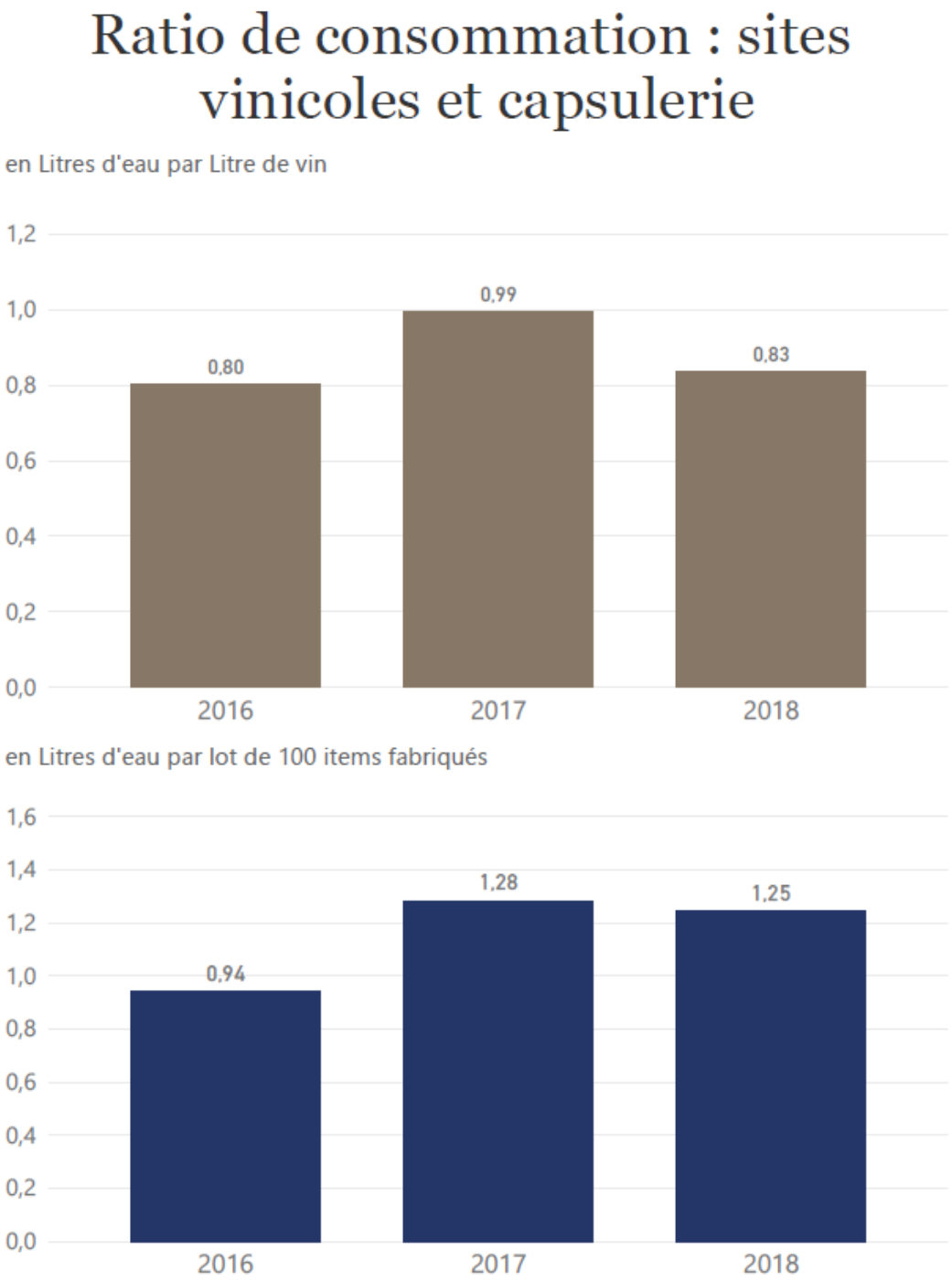
Dans un contexte difficile vis-à-vis de l'eau, notre activité se doit d'être la plus responsable possible. D'après les différents scénarios de réchauffement, l'eau ne devrait pas se faire plus rare mais sera en revanche très inéquitablement répartie au cours de l'année, en se concentrant à l'automne et en hiver. Notre consommation d'eau est suivie mensuellement sur chacun de nos sites, et nous sensibilisons nos collaborateurs sur ce point.

Les chais sont les principaux consommateurs d'eau dans le procédé de conditionnement : les standards d'hygiène sont extrêmement élevés, et le nettoyage est quasi-permanent. Nous installons progressivement des systèmes de lavage de cuve économes. Nous prévoyons également de nous équiper en systèmes minutés en 2019.

En 2018, nous avons engagé la réfection de nombreux compteurs du côté de nos fournisseurs d'eau, résultant dans un comptage plus précis, et de manière globale dans une diminution des quantités consommées.



Notre consommation a globalement décru en 2018, sur la base de nouveaux compteurs, de contrôle et de remise à plat des systèmes de distribution et de mesures de sensibilisation.



Sectoriellement, la valeur de référence retenue est en général 1L d'eau par Litre de vin passé en chai et conditionné. Nous nous installons durablement en-deçà de cette valeur et visons dès à présent un ratio de 0.7 à l'horizon 2021.

RECYCLAGE ET TRI DES DECHETS

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

Sur ce sujet également, nous avons commencé par initier une démarche avec nos collaborateurs. Nous trions depuis de nombreuses années le papier dans nos bureaux, et la démarche s'est également implantée sur la partie industrielle. Mensuellement, tous les sites consignent les quantités et types de déchets rejetés.

Nos déchets sont principalement constitués de carton et de verre. Nos équipes marketing, lorsqu'elles conçoivent des conditionnements, disposent d'une gamme de produits écoresponsables (bouchon, étiquettes, encres, etc.) et peuvent minimiser l'impact généré par l'activité. Par ailleurs, l'utilisation de la gamme de bouteilles ECOVA s'est généralisé : ces bouteilles sont des copies conformes de bouteilles existantes, mais avec un plan verrier retravaillé et une conception mieux pensée : les émissions de CO_2 lors de sa fabrication sont réduites de 15%.

Nous avons lancé en 2018 des études pour augmenter encore notre capacité à trier et recycler, en séparant deux types de films plastiques déjà recyclables, mais dont le nombre de cycles augmente s'ils sont bien séparés. Nous prévoyons également de trier et de faire recycler les glassines (papiers supports d'étiquettes) après les avoir préalablement pressées pour minimiser le volume et donc les rotations de collecte.

LE SAVIEZ-VOUS ?



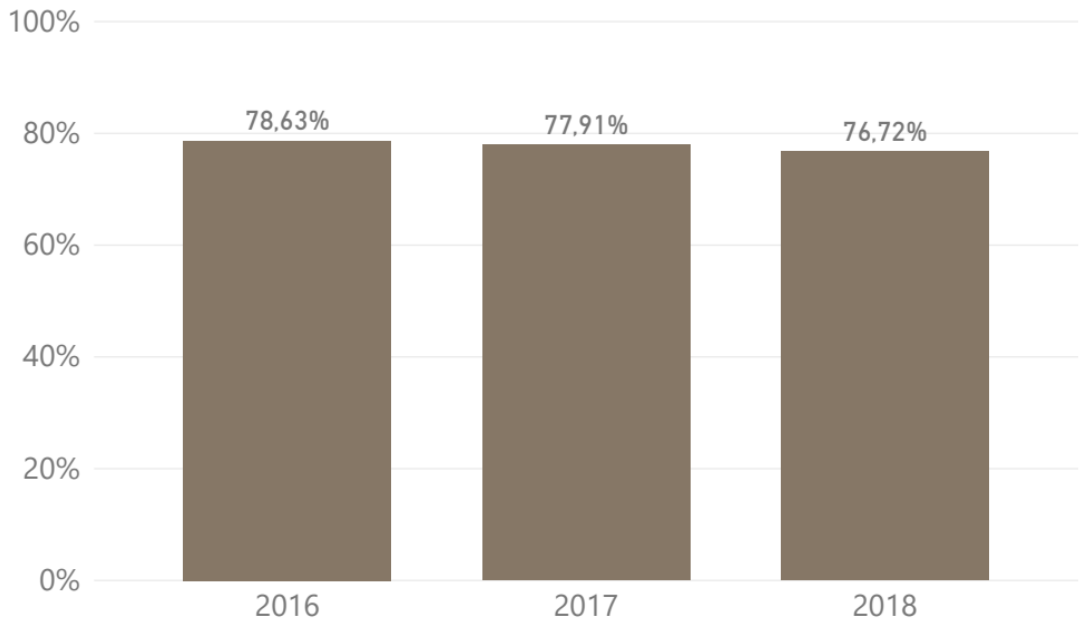
À l'hôtel du Vieux Moulin, à Chablis, votre lettre de bienvenue est imprimée sur du papier biosourcé issu de forêts durables. Parfaite entrée en matière pour un domaine qui propose des vins à Haute Valeur Environnementale !

PERFORMANCE

16

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur nos sites.

Valorisation des déchets : taux de recyclage



Nos achats de verre



525 grammes :
le poids moyen des bouteilles achetées par le groupe

68% :
le taux de calcin (verre recyclé) moyen dans nos bouteilles

En 2018, nous avons produit **61 M** de cols.

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

Nos Maisons de Vins et Vignobles, afin de s'inscrire au mieux dans leur bassin viticole et leur terroir, jouissent d'une autonomie totale en matière viti-vinicole. Au-delà des démarches certifiantes, chaque vignoble est reconsidéré dans son propre écosystème : l'eau, le sol et la biodiversité sont les thèmes centraux de notre travail sur vignoble. Sur ces trois points, les différences sont très significatives d'un vignoble à l'autre.

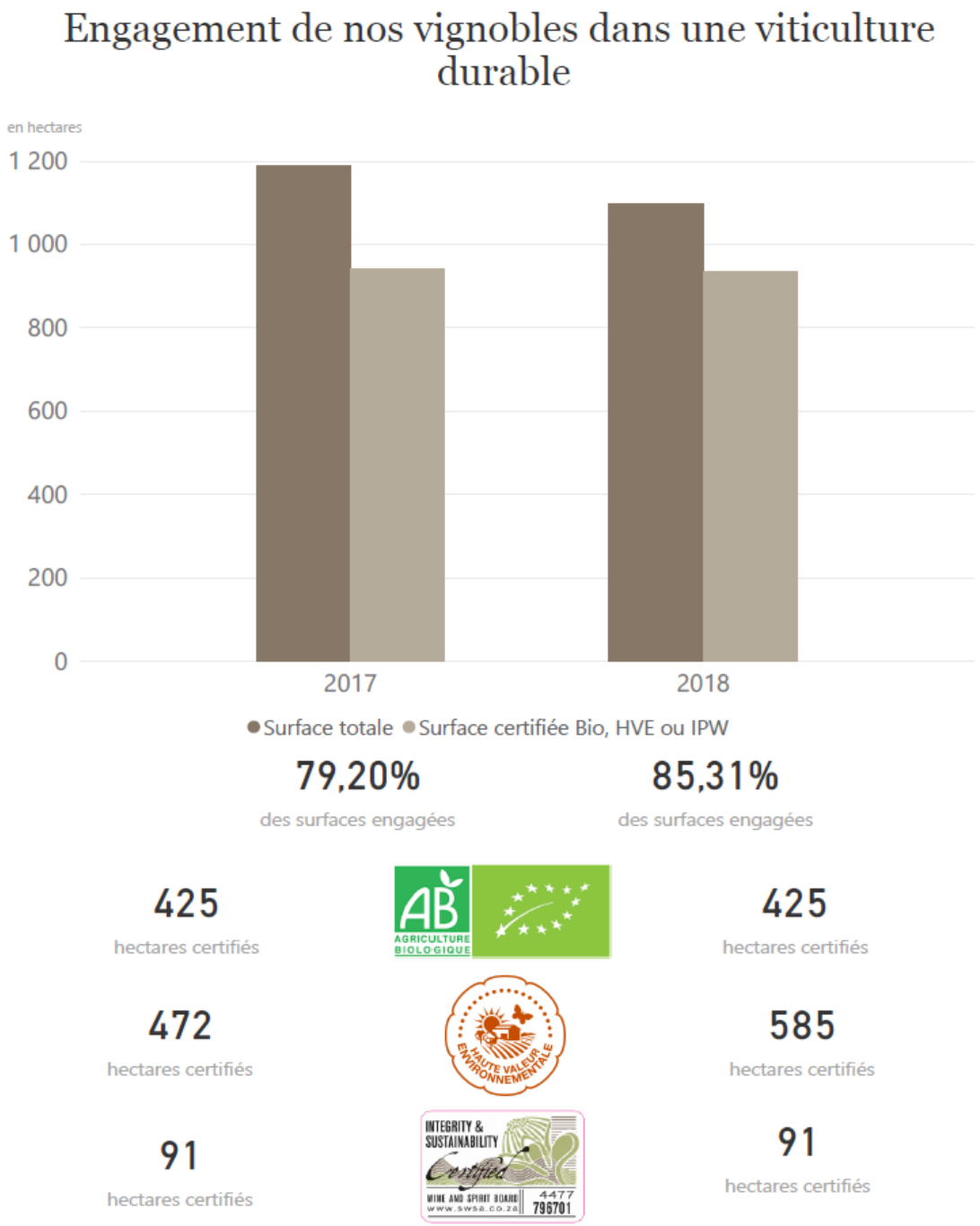
La problématique de l'eau, à travers celle de l'irrigation, concerne principalement nos vignobles du Sud de la France et d'Afrique du Sud. Nous œuvrons depuis 2015 à l'amélioration de notre maîtrise technique de l'irrigation, qui est un important levier, à la fois qualitativement et quantitativement. En 2015, nous installions le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché, et présentions les résultats au Symposium Viti-Œno d'AdVini. En 2017, nous avons lancé une thèse CIFRE sur les vignobles bordelais sur cette thématique, et recruté un ingénieur dont la gestion de l'eau est la mission principale. En 2018, toujours dans l'objectif zéro-gaspillage, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes.

Le sol est une ressource non renouvelable à l'échelle de temps humaine, et donc limitée. Sa protection fait partie intégrante de nos itinéraires culturaux. Outre les équipements, toujours plus précis et performants, utilisés sur nos domaines, nous luttons contre les pollutions possibles en privilégiant soit l'agriculture biologique, soit des démarches à bas niveau d'intrants, comme HVE ou IPW. Pour limiter les tassements de sols, nous utilisons ou expérimentons des solutions innovantes, notamment liées à l'enherbement permanent. Des couverts sont choisis et semés en fonction du type de sol, ce qui permet de l'aérer de façon naturelle. Souvent, cet enherbement est dit « Naturel Maîtrisé » : c'est-à-dire que nous laissons faire la nature et les espèces locales.



VIGNOBLES JEANJEAN
SECRETS DU LANGUEDOC

Au Printemps, au Mas de Pive, la collaboration des Vignobles Jeanjean avec une bergère locale permet d'éliminer (plutôt efficacement) l'herbe verte !



Nous ne comptons ici que les surfaces certifiées à date. Si nous comptions les surfaces en transition vers au moins l'une de ces démarches, nous serions à 100%.

CHAPITRE 4 : REPORTING SOCIAL

REPARTITION DE L'EFFECTIF

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; périmètre France; effectif présent au 31/12

	2018		2017		2016	
Cadres	191	26%	182	24.8%	171	25.6%
Agents de maitrise	111	15%	111	15.2%	104	15.5%
Employés	177	25%	172	23.5%	172	25.7%
Ouvriers	234	32%	261	35.6%	217	32.5%
Apprentis	9	2%	8	1.1%	5	0.7%
TOTAL	**722**	**100%**	**734**	**100%**	**669**	**100%**

L'effectif du périmètre France ci-dessus, au 31/12/2018, compte 722 personnes.
Les ouvriers représentent 32% de l'effectif du groupe, les employés 25%, les agents de maitrise et cadres respectivement 15% et 25.

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

	2018				2017				2016			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	188	25.8%	46	6.4%	210	28.7%	51	7.0%	180	26.9%	37	5.5%
Employés	50	7.1%	127	17.8%	47	6.4%	125	17.1%	54	8.0%	118	17.7%
Agents de maitrise	43	6%	68	9.4%	46	6.3%	65	8.9%	44	6.6%	60	9.0%
Cadres	116	16.0%	75	10.4%	117	16.0%	65	8.9%	111	16.6%	60	9.0%
Apprentis	4	0.7%	5	0.9%	4	0.6%	4	0.6%	4	0.6%	1	0.1%
	401	**55.4%**	**321**	**45.9%**	**424**	**57.8%**	**310**	**42.3%**	**393**	**58.7%**	**276**	**41.3%**

La répartition entre hommes et femmes s'établit à 55% contre 45% avec une répartition de plus en plus égalitaire mais des disparités restantes selon les statuts qui s'expliquent par des métiers plus masculins sur les catégories ouvriers (opérateurs de conditionnement, transports…) et plus féminins sur les employés (assistantes commerciales).
L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités,

PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Effectif présent au 31 décembre	2018				2017				2016			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	8	1.1%	2	0.3%	14	1.9%	1	0.2%	9	1.3%	0	0.0 %
Employés	4	0.7%	11	1.7%	4	0.6%	10	1.4%	5	0.7%	7	1.0 %
Agents de maîtrise	1	0.2%	3	0.5%	2	0.3%	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0 %
Cadres	0	0 %	1	0.2%	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0 %
Total	**13**	**2.0%**	**17**	**2.5%**	**22**	**3.0%**	**13**	**1.8%**	**14**	**2.0%**	**7**	**1.0 %**

Au 31 décembre 2018, la part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 4.4% de l'effectif.
A l'inverse des années précédentes 43% des CDD concernent des hommes et 57% des femmes.

Les catégories Ouvriers & Employés représentent respectivement 33% et 50% des CDD.
Les principaux motifs de contrats à durée déterminée sont des remplacements ou des embauches liées à des surcroîts d'activité temporaires ou à la saisonnalité (vignes).
Les contrats à durée déterminée sont ici intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

EMBAUCHES & DEPARTS

Embauches en CDI

Filiales françaises (périmètre France) ;

Au 31 décembre	2018		2017		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	15	5	9	5	12	2
Employés	7	15	5	14	5	11
Agents de Maitrise	8	59	5	5	7	9
Cadres	11	17	9	12	13	5
Total	41	46	28	36	37	27

En 2018, le groupe a procédé à 87 recrutements en contrats à durée indéterminée, soit 57% des embauches globales.
AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.
Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale.
Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements. Ils se basent sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme ; l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).
AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

Départs *Filiales françaises (périmètre France), hors mutations internes*	**2018**	**2017**	**2016**
Nombre de départs	117	109	92
dont nombre de fin de CDD, Apprentissages…	38	29	35
dont nombre de licenciements	15	15	12

Il y a eu 118 départs en 2018, dont 38 fins de contrats à durée déterminée, soit 32% des départs, et seulement 15 licenciements, soit environ 12% des départs.

DUREE DU TRAVAIL

Durée du travail

Filiales françaises (périmètre France), ; effectif présent au 31/12

Environ 5.7% de l'effectif présent au 31.12 bénéficie d'un temps partiel, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

	Part des effectifs à temps complet
Ouvriers	92%
Employés	93%
Agents de maitrise	95%
Cadre	97%

Le temps partiel est mis en place principalement sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
Il est également plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles de par la nature des activités.

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

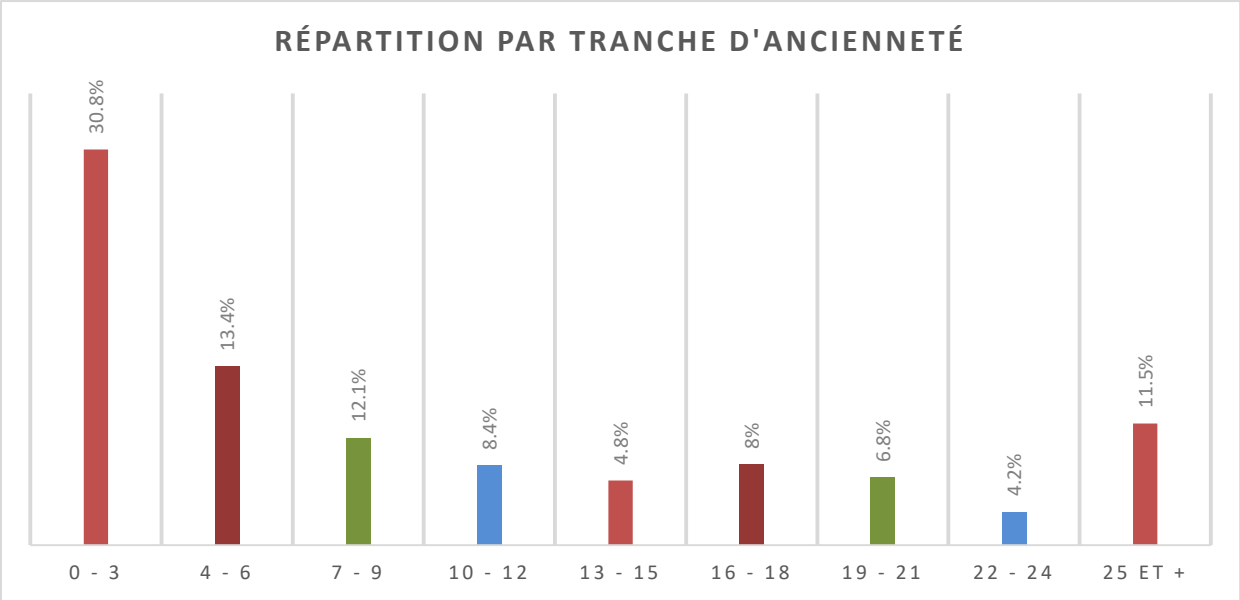
L'âge moyen sur le périmètre des filiales françaises, pour les salariés présents au 31.12.2018 est de 43 ans. 43.6% de l'effectif du Groupe est considéré comme Seniors (plus de 45 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.
Les salariés sont notamment accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite.
Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.
Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.
Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont établies en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les CHSCT.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Réalisation d'entretien professionnel de deuxième partie de carrière
- Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

Répartition de l'effectif par tranches d'ancienneté

Effectif CDI+CDD hors apprentis ; Pôles Vin (périmètre France) ; effectif présent au 31/12



L'ancienneté moyenne (périmètre France) est de 10.9 années. Elle est de 11.7 années pour les hommes et de 10 ans pour les femmes.

On note que 31% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 56% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commercial et de départ à la retraite d'une partie du personnel.

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.
Notre engagement passe par la participation à des évènements mobilisant des partenaires externes. Ainsi, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement, selon ses besoins en recrutement, au salon Handijob ou à d'autres manifestations.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation. Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.
Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation.
Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe
AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE…)
AdVini anime un projet de gestion et valorisation des savoirs, au sein d'une première population cible (direction et management)
Les objectifs du programme sont de :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs,
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour Advini
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence.

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel…)
Ce programme permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.
Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaitre leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.
La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.
Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat

d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production…
En 2018, la formation représente plus de 25 000 heures de formations dispensées et concerne principalement :

- L'Informatique : en lien avec le déploiement et le développement du nouvel ERP
- Le transfert des compétences /connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence au poste.
- Le management/leadership transverses
- Les métiers du vin, du commerce, du marketing
- Les formations réglementaires.
- Les langues

HYGIENE & SECURITE

Maladie

Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)	**2018**	**2017**	**2016**
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	6746	13 075	9 298
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	3.7%	6.32%	5.89%

Accidents du travail	**2018**	**2017**	**2016**
Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)			
Nombre de jours d'absence pour cause d'accident du travail/trajet	1825	1688	1311
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1%	0.82%	0.83%
Taux de fréquence	30.44	33.80	16.73
Taux de gravité	1.63	1.27	1.04

Taux de fréquence (TF) *= (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000*

Taux de gravité (TG) *= (nb des journées perdues par incapacité temporaire/ heures travaillées) x 1 000*

Taux d'absentéisme *= Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif en équivalent temps plein x nombre de jours ouvrés)*

Le taux d'absentéisme maladie est de 3.7 %.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2018 à 1.0 %. Il y a eu en 2018, 34 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraine une baisse du taux de fréquence.
Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 4.7%.
AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service.
Ainsi, les maisons de vins ont mis en place des mesures pour prévenir les risques, notamment par l'information et la formation des salariés.
En effet, de nombreuses formations santé et sécurité sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), le médecin du travail, les services Qualité & RH.
L'amélioration des conditions de travail passe également par une meilleure qualité de vie au travail et la limitation de la pénibilité. Les maisons y sont de plus en plus attentives.
Des groupes de travail sont régulièrement mis en place sur des problématiques spécifiques (exemple : horaires de travail sur les ateliers de production) et chaque année de nombreux investissements sont réalisés afin d'améliorer l'ergonomie des postes et les conditions de travail.
Enfin, compte tenu de son activité le Groupe porte une attention croissante aux risques liés à la consommation d'alcool, en particulier ceux liés à la sécurité routière. Les collaborateurs amenés à déguster des vins dans le cadre de leur activité professionnelle sont sensibilisés dès leur intégration via le règlement intérieur à être vigilants quant à leur consommation de boissons alcoolisées lors des horaires de travail.

LE DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe ont représentants du personnel, qu'il s'agisse de CSE, de Délégations Uniques du Personnel (DUP) ou des Comités d'Entreprise (CE), des Délégués du Personnel (DP), des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.
AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.
Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de sept accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, prime de partage des profits) et la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif).

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres…
Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

POLITIQUE SALARIALE

MASSE SALARIALE BRUTE CHARGEE AU 31/12/2018

La masse salariale brute chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2018 à plus de 39 millions d'euros.

	2018
Salaires bruts	26 362 K€
charges sociales	12 756 K€
Total	39 118K€

POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. RECOMPENSER L'ENGAGEMENT ET L'INVESTISSEMENT DES EQUIPES PAR DU VARIABLE QUAND LES RESULTATS ET LA PERFORMANCE SONT AU RENDEZ-VOUS PAR LE VERSEMENT DE PRIMES

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.
Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées
Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées
C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.
C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. LIMITER LES HAUSSES COLLECTIVES POUR NE PAS ALOURDIR LA MASSE SALARIALE

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M€. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise.
Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. VERSER DES HAUSSES INDIVIDUELLES CIBLEES

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.
L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle.

4. RENFORCER LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET L'AMENAGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. MAINTENIR NOTRE ENGAGEMENT SUR LA FORMATION MALGRE LES REFORMES CAR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES EST INDISPENSABLE A L'EMPLOYABILITE ET LA PERFORMANCE

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre, se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.
A date, les entreprises n'ont presque plus de contraintes légales financières à ce sujet.

6. ÊTRE SENSIBILISE A L'EGALITE, LE HANDICAP ET LE TRANSFERT DE COMPETENCES,

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.
La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.
Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.

RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines…). Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 9 des Annexes aux comptes consolidés (page 66).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 5 millions d'euros,
- responsabilité civile à hauteur de 10 millions d'euros (y compris Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 9 des comptes consolidés du rapport financier 2016 donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

La **Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance** veille à l'harmonisation des procédures et au suivi de leur application ainsi qu'au déploiement d'un reporting adapté. Elle gère également les relations avec les actionnaires et la communication financière.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées à la commission stratégie et développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

 Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé et une demande d'engagement est nécessaire une fois 90% de l'enveloppe budgétaire consommée.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

 Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

 Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le comité d'audit a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2019

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la façon suivante :

Origine

Report à nouveau créditeur	1.440.765,53 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.140.355,87 €

Affectation

A la réserve légale	57.017,79 €
le compte « réserve légale » s'élève donc à	826.608,19 €
Au compte « report à nouveau » s'élève à	1.225.093,59 €
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	1.225.093,59 €
A titre de dividende	1.299.010,02 €

Soit un dividende unitaire de 0.33 € pour les 3.936.394 actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 31 juillet 2019.

QUATRIEME RESOLUTION : Option pour le paiement du dividende en actions, sur la base de 90% de la moyenne des cours de clôture des 20 séances ce bourse précédant l'assemblée.

CINQUIÈME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce; approbation de ces conventions.

SEPTIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur**.**

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2019.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION : Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre réservée aux salariés et dirigeants, détermination des conditions et modalités de cette attribution ainsi que de la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions ainsi attribuées.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 827 152	7 695 904	7 663 234	7 187 828	7 161 664
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 853 394	3 847 952	3 831 617	3 593 914	3 580 832
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	232 411 004	235 540 704	235 284 755	238 372 516	223 435 592
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 489 202	3 044 856	2 675 234	6 197 465	4 805 350
Impôts sur les bénéfices	-1 664 952	-1 351 060	205 987	536 956	634 731
Participation des salariés	242 015	158 723	163 275	158 766	141 921
Dot. Amortissements et provisions	4 771 782	1 640 934	818 001	2 090 474	2 440 910
Résultat net	1 140 356	2 596 258	1 487 971	3 411 269	1 587 787
Résultat distribué	1 299 010	1 577 660	1 574 559	1 329 748	1 324 908
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,53	1,1	0,6	1,53	1,13
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,3	0,67	0,39	0,95	0,44
Dividende attribué	0,34	0,41	0,41	0,37	0,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	303	287	295	278	269
Masse salariale	12 331 777	11 885 297	11 766 541	11 950 529	11 276 307
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 403 896	5 725 708	6 902 836	5 623 130	5 964 936

ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
L'Enclos - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini S.A.

Siège social : Chemin de Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez
Capital social : €.30 827 152

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société AdVini S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque Identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation s’élèvent à K€ 54.519.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l’annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d’évolution.

Une erreur dans la détermination des perspectives d’évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation est un point clé de l’audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l’appréciation par la direction de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l’évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l’établissement des perspectives d’activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l’environnement économique ;
- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d’actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;
- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d’évaluation, notamment au taux d’actualisation et aux différentes hypothèses retenues ;
- vérifier l’exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l’annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Marseille, le 30 avril 2019	Montpellier, le 30 avril 2019
Stéphane Orlando	Marie-Thérèse Mercier

ADVINI
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 R.C.S. Montpellier

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf
Le treize juin
A onze heures

Les actionnaires de la Société ADVINI se sont réunis en assemblée générale mixte, au 3 Rue du Grenier à Sel – 21200 BEAUNE, sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 6 mai 2019.

Il a été établi une feuille de présence au titre de la réunion ordinaire qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard JEANJEAN, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Madame Brigitte JEANJEAN et Monsieur Philippe JEANJEAN sont appelées comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Michel CHOFFEL est désigné comme secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Marie-Thérèse MERCIER, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent.

Le Cabinet KPMG AUDIT SUD-EST représenté par Monsieur Stéphane ORLANDO, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué à l'assemblée est absent et excusé.

Madame Christine REQUENA et Madame Karine CANETTI, membres du comité d'entreprise, sont absentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.192.726 actions, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation;
- La copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du comité d'entreprise;
- La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Les comptes consolidés ;
- Le rapport de gestion établi par le directoire ;
- Le rapport de gestion du groupe ;
- Le rapport spécial du directoire sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Le rapport spécial du directoire sur les attributions gratuites d'actions ;

- Le rapport spécial du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes
- Affectation du résultat
- Option pour le paiement du dividende en action
- Approbation des charges non déductibles
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions
- Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- Examen et approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur
- Examen et approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice antérieur
- Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire
- Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance
- Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2019
- Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ; lecture du rapport spécial du Directoire
- Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire
- Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce
- Pouvoirs en vue des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

- Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre réservée aux salariés et dirigeants, détermination des conditions et modalités de cette attribution ainsi que de la durée des périodes d'acquisition et de conservation des actions ainsi attribuées
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare que le rapport du Directoire, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais et conditions requis.

L'assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Directoire et de l'avis du comité d'entreprise.

Puis le Président fait donner lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant alors la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : *(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux membres du Directoire; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes)*— L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 4.805.480 voix POUR, 1.008.296 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION : (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)* — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 5.806.488 voix POUR, 7.288 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TROISIEME RESOLUTION : *(Affectation du résultat)* — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la façon suivante :

Origine		
Report à nouveau créditeur	1.440.765,53	€
Résultat bénéficiaire de l'exercice	1.140.355,87	€
Affectation		
A la réserve légale	57.017,79	€
le compte « réserve légale » s'élève donc à	826.608,19	€
Au compte « report à nouveau » s'élève à	1.225.093,59	€
le compte « report à nouveau » s'élève donc à	1.225.093,59	€
A titre de dividende	1.299.010,02	€

Soit un dividende unitaire de 0.33 € pour les 3.936.394 actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 31 juillet 2019.

Le montant du dividende afférent aux actions auto-détenues au jour de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	**Revenus**	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0
31/12/2015	1 329 748,18 €	0

Cette résolution est adoptée par 5.813.776 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUATRIEME RESOLUTION : *(Option pour le paiement du dividende en actions)* — L'assemblée générale, conformément aux articles L.232-18 et suivants du Code de commerce et de l'article 35 des statuts, après avoir constaté que le capital était entièrement libéré, décide que les actionnaires pourront opter pour un paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la société.

Chaque actionnaire pourra, à son choix, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions ou pour le paiement du dividende en numéraire pour la totalité des droits à dividende lui revenant, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions pour la moitié des droits à dividende lui revenant, l'autre moitié étant payée en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende, qui ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, sera égal à **90 %** de la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant la date de la présente assemblée diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

L'option pour le paiement du dividende en actions, sur la totalité ou sur la moitié des droits à dividende, devra être exercée auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende, entre le 21 juin 2019 et le 13 juillet 2019 inclus.

À défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions émises en paiement seront entièrement assimilées aux actions existantes, jouiront des même droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et de l'assemblée générale à compter de leur émission.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, à l'effet de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente décision, effectuer toutes les opérations nécessaires liées ou corrélatives à l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions, constater le nombre d'actions émises et l'augmentation de capital qui en résultera, apporter dans les statuts les modifications corrélatives du montant du capital et du nombre d'actions le composant et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire et utile.

Cette résolution est adoptée par 5.813.776 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

CINQUIÈME RESOLUTION : *Approbation des charges non déductibles)* — L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 182.066 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 60.688 €.

Cette résolution est adoptée par 4.805.480 voix POUR, 1.008.296 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

SIXIÈME RESOLUTION : *(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce; approbation de ces conventions)* — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Cette résolution est adoptée par 5.804.067 voix POUR, 7.288 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

SEPTIÈME RESOLUTION : *(: (Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise)* — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve ce rapport tel qu'il lui est été présenté.

Cette résolution est adoptée par 4.812.768 voix POUR, 1.001.008 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

HUITIÈME RÉSOLUTION *: (Examen et approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur)* – L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance prévu à l'article L

PT

BJS

BTJ

225-82-2 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Directoire, approuve dans son ensemble les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice 2018, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.812.768 voix POUR, 1.001.008 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

NEUVIÈME RÉSOLUTION : *(Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice antérieur)* – L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce et après avoir pris connaissance de la résolution de l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 ayant statué sur les principes et critères de rémunération des mandats des membres du Conseil de Surveillance, approuve dans son ensemble les éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée par 4.812.613 voix POUR, 1.001.163 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DIXIEME RÉSOLUTION : *(Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire)* — L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité en raison des mandats des membres du Directoire.

Cette résolution est adoptée par 5.806.488 voix POUR, 7.288 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

ONZIÈME RÉSOLUTION : *(Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance)* — L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-82-2 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité en raison des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée par 4.805.480 voix POUR, 1.008.296 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DOUZIÈME RESOLUTION : *(Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2019)* — L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 54.000 euros et fixe le montant maximum pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 à 120.000 euros.

PT

BJJ

Cette résolution est adoptée par 4.805.325 voix POUR, 1.008.451 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

TREIZIÈME RESOLUTION : *(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire)* — Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'assemble générale, lecture faite du rapport spécial du Directoire, prend acte des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et des dirigeants ne détenant pas plus de 10 % du capital social au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 5.813.621 voix POUR, 155 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUATORZIÈME RESOLUTION : *(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire)* — Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, l'assemble générale, prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée par 5.813.776 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

QUINZIÈME RESOLUTION : *(Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce)* — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment en vue de :

— l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
— la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
— l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;
—l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire;
—manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
—la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
—la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

Les actions de la Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'achat ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options par le Directoire.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital.

PT

BSS

BSS

Les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire. Le directoire informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018, est donnée pour une durée de douze mois à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par 5.806.333 voix POUR, 7.443 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

SEIZIÈME RESOLUTION : *(Pouvoirs en vue des formalités.)* — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.813.776 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION : *(Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)* — L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-138 et suivants et L.228-92:

1. délègue au Directoire la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Directoire jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation.

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à

4 000 000 euros;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

– En outre, conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social par an apprécié à la date d'émission.

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Directoire dans le cadre de la présente délégation ;

4. prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. décide que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission;

6. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. décide que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2018 aux termes de la 23ème résolution, est valable pour une durée de 14 mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée par 4.827.014 voix POUR, 986.762 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DIX-HUITIÈME RESOLUTION : *(Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux)* — L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des

Commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce:

1. Autorise le Directoire, après validation par le Conseil de Surveillance, à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés ;

2. Décide que le Directoire procèdera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, en concertation avec le Conseil de Surveillance ;

3. Décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, ce montant ne tenant pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. À cette fin, l'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Directoire à augmenter le capital social à due concurrence ;

4. Prend acte du fait que, sauf exceptions légales, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an, et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Directoire, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à un an à compter de l'attribution définitive desdites actions, sachant que le Directoire pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus. La durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux ans.

5. Prend acte du fait que la présente autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution ;

6. Prend acte du fait que l'attribution gratuites d'actions nouvelles à émettre emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital soit par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite d'actions soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions ;

7. Délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition;

8. Charge le Directoire d'informer chaque année l'assemblée des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation ;

9. Fixe à trente-six (36) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente autorisation.

10. Décide que cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, le cas échéant pour la partie non encore utilisée, toute autorisation ayant le même objet.

PT BJJ

Cette résolution est adoptée par 5.806.129 voix POUR, 7.647 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DIX-NEUVIÈME RESOLUTION : *(Pouvoirs en vue des formalités.)* — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par 5.813.776 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

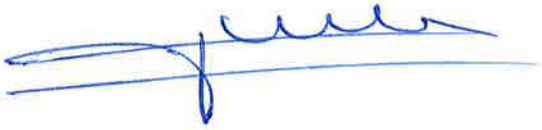
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Monsieur Bernard JEANJEAN



Le secrétaire
Monsieur Jean-Michel CHOFFEL

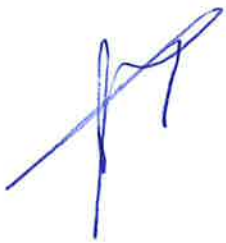


Les scrutateurs

Madame Brigitte JEANJEAN

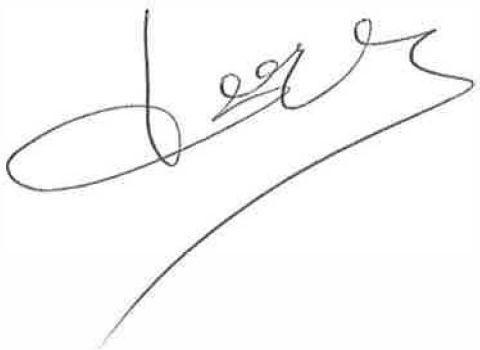


Monsieur Philippe JEANJEAN



ADVINI SA
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 31.491.152 euros
BP1 - 34725 ST FELIX DE LODEZ
896 520 038 RCS Montpellier

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 29 mars 2019.

1 – Organisation de la gouvernance

➢ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	1936	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Président du Conseil de Surveillance		Cf Rapport de gestion	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Mme Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
M. Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Mme Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	1955	AGM du 03/06/2015	Clôture 2020	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2018 :

En 2018, la société FIAG représentée par Antoie Gédouin a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 20 avril 2018.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les trois membres indépendants sont Vincent Rieu, Pierre Guénant et Jean-Marc Loubier.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour objectif le contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il s'appuie pour cela sur le travail réalisé par les Commissions (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2018, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2017
- l'exament des comptes semestriels 2018
- l'approbation des budgets 2019
- la rémunération du Président du Directoire
- divers sujets liés à des prises de participation, cession d'actifs et organisation de la gouvernance

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2018, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 80%**.

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales. Il établit chaque trimestre un rapport de sa gestion au Conseil de Surveillance.

Composition du Directoire à la date du rapport :

Antoine LECCIA , Président

Raymond PLANTADE

Philippe JEANJEAN

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2018, le Directoire s'est réuni à sept reprises, pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2019
- les plans d'attribution d'actions gratuites au management
- la création des actions dans le cadre de l'option de paiement du dividende en actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

- le versement exceptionnel au titre de la participation 2017
- la montée au capital de la société Prodégustation

1 – 3 Les commissions du Conseil de Surveillance

Des commissions sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil.

Elles sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Une commission stratégie, développement et investissements

Elle est composée de :

Bernard Jeanjean (Président)

Brigitte Jeanjean

Frédéric Jeanjean

Vincent Rieu

Marie-Elisabeth Plantade

Pierre Guénant

Jean-Marc Loubier

Philippe Jeanjean

Raymond Plantade

Olivier Guize / Cédric Fontaine (Censeurs)

Cette commission s'est réunie deux fois en 2018. Elle a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Elle est notamment chargée de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

La Commission Stratégie, Développement et investissements est également amenée à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

 analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Une commission d'audit

Cette commission est composée de :

Pierre Guénant (Président)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Raymond Plantade (membre du Directoire)

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier Groupe, Cédric Fontaine (Censeur).

La Commission d'audit a été créée dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels d'AdVini,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe

- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe

- de suivre le contrôle légal des comptes, de la désignation et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Elle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018, pour l'arrêté des comptes annuels 2017, pour l'arrêté des comptes semestriels 2018 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini ainsi que sur l'audit interne.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance de la Commission d'audit notamment

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

Le Groupe reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Une commission des nominations et des rémunérations

Cette commission est composée de :

Vincent Rieu (Président)
Pierre Guénant
Brigitte Jeanjean
Béatrice Bezal (DRH)

Cette commission s'est réunie deux fois en 2018. Elle a pour missions:
- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est présidé par le Président du Directoire et constitué de sept membres :

- la Directrice des Ressources Humaines
- le Directeur Commercial (France et export)
- le Directeur des Opérations
- le Directeur Marketing et Communication
- le Directeur Administratif et Financier
- le Président de Laroche
- le Président d'Ogier et de Gassier
- le Président de Cazes
- Le Directeur Systèmes d'Information et Organisation

Le Comité exécutif définit la stratégie, assure la coordination entre la holding et ses filiales ainsi qu'entre les filiales. Il assure la conduite des activités du groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. A compter de 2018, il se réunit deux fois par mois (une demi-journée et une journée).

Le taux de participation moyen en 2018 a été de de 97%.

Les Comités de Direction

Ils sont au nombre de trois : Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services. Ces Comités de Direction challengent et valident la stratégie définie par le Comité Exécutif. Ils déclinent les décisions dans les différents départements de l'entreprise. Tous les sujets afférents au management opérationnel de l'entreprise y sont traités.

Composition : Les Comités de Direction sont constitués d'un bînome de dirigeants, membres du COMEX, qui en assurent l'animation. Les autres membres sont des représentants des maisons de vins, de la distribution, et d'autre services comme le contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont centrés sur la réalisation des actions dans le cadre du plan E-Toile 2016-2020 en lien avec les autres organes de gouvernance. Ils sont étendus à des cadres de directions (N-1) et pilotés par des membres du COMEX spécialistes de leur métier et appuyés par AdVini Corporate.

Les Comités de Direction se réunissent une fois par mois.

Le **Bureau Exécutif**, directement rattaché au Président du Directoire, est composé de trois personnes. Il est l'instance de coordination de la Direction du Groupe. Le Bureau Exécutif priorise, prépare et examine avec le Président du Directoire toute décision concernant la marche du Groupe et prépare les sujets pour le Conseil de Surveillance lorsque son approbation est nécessaire.

Il organise, coordonne et anime les travaux du Comité Exécutif et des Comités de Direction ainsi que les sujets de la Présidence. Il anime les process centralisés sur le mode assurance qualité.

Enfin, il veille à l'alignement des objectifs avec le plan stratégique, à la réalisation des plans annuels et prépare les agendas de la gouverenance opérationnelle (COMEX et CODIR).

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,…).

- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)

- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,

- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui peut pour cela s'appuyer sur les recommandations de la Commission de Rémunération. La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence en 2018.

Des jetons peuvent également être versés ponctuellement à d'autres membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

La Commission de Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

- Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.
- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.
- L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.
- Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.
- Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
- Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2015 a fait le point sur ces attributions.

- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.
- En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.
- Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints, revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 157 et 158 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations du Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN **Président du Conseil de Surveillance**	**2017**		**2018**	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	42 660	42 660
avantages en nature				
TOTAL	**42 660**	**42 660**	**42 660**	**42 660**

() Après déduction du prélèvement à la source de 21%.*

Brigitte JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	**2017**		**2018**	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	118 177	118 177	158 961	158 961
rémunération variable	21 700	21 700	24 672	24 672
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	7 008	7 008	9 088	9 088
TOTAL	**146 885**	**146 885**	**192 721**	**192 721**

Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2017		2018	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	118 177	118 177	158 068	158 068
rémunération variable	21 607	21 607	26 173	26 173
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 904	8 904	8 868	8 868
TOTAL	**148 688**	**148 688**	**193 109**	**193 109**

Les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération de leur mandat au cours des exercices 2017 et 2018.

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	417 729	467 234
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	0	0
TOTAL	**417 729**	**467 234**
Philippe JEANJEAN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	110 858	164 320
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**110 858**	**164 320**
Raymond PLANTADE - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	135 262	150 261
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**135 262**	**150 261**

() Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.*

(1) 30.000 actions de performance ont été définitivement acquises en août 2016, conformément au Directoire du 12/08/2014. Par ailleurs, 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

ANTOINE LECCIA **Président du Directoire**	**2017**		**2018**	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	315 495	315 495	360 000	360 000
rémunération variable	80 000	80 000	85 000	85 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	22 234	22 234	22 234	22 234
TOTAL	**417 729**	**417 729**	**467 234**	**467 234**

Philippe JEANJEAN **Membre du Directoire**	**2017**		**2018**	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	106 106	106 106	106 167	106 167
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle			53 389	53 389
jetons de présence				
avantages en nature	4 752	4 752	4 752	4 752
TOTAL	**110 858**	**110 858**	**164 320**	**164 320**

Raymond PLANTADE **Membre du Directoire**	**2017**		**2018**	
	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017	montants dus au titre de 2018	montants versés au titre de 2018
rémunération fixe	115 290	115 290	118 179	118 179
rémunération variable	27 482	27 482	29 045	29 045
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	4 812	4 812	4 812	4 812
TOTAL	**147 583**	**147 583**	**152 036**	**152 036**

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts. En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2019 figurent ci-après.

1- **DIRECTOIRE**

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de M. Leccia une assurance chômage privée.
Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 m€ :
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5m€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
 - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 m€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
 - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.
M. Leccia bénéficie de plans d'attribution gratuite d'actions votés par l'assemblée générale du 4 juin 2014, mis en place par le Directoire du 12 août 2014 après avoir été arrêtés par le conseil de surveillance du 14 mai 2014.

Monsieur Philippe Jeanjean et Monsieur Raymond Plantade – membres du directoire
Les deux autres membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Ils ont un contrat de travail en cours avec la société et reçoivent la totalité de leur salaire au titre de ce contrat de travail. Ils peuvent bénéficier s'ils sont membres du COMEX ou du comité de direction de plans d'attribution gratuite d'actions.

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence annuels dont le montant est décidé par l'assemblée générale.
Le conseil de surveillance alloue la totalité des jetons de présence à Monsieur Bernard Jeanjean, son Président.
Le montant des jetons de présence alloué est identique depuis 2013.
Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune autre rémunération de la Société au titre de leur mandat.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR BERNARD JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président et membre du Conseil de surveillance
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Administrateur
SCI L'ENCLOS II	Gérant
SCI LENNE	Gérant
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS	Directeur Général
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co--gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**

SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance
HDL/ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration
PGA HOLDING Sarl	Co-gérant
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCEA LANDEYRAN	Gérante
SCEA VALOUSSIERE	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
HKL Holding	Chief Executive Officer
First Heritage Brands Limited	Director
First Heritage Brands Advisory SAS	President and CEO
First Heritage Brands B.V.	Director
First Heritage Brands Cooperatief U.A.	Director
Scea de Coumiac	Gerant
GFA des Bourgues Rouges	Gerant
Delvaux Design Coordination & Finance n.v.	Director
DLX Holdings	Director
Financiere de Romans	Director
RC Holdings	Director
Sonia Rykiel Creation et Diffusion de Modeles SA	Chairman
Sonia Rykiel Parfums Beauté SA	Director
Delvaux Compagnie des Linges n.v. (Dormant)	Director
Delvaux Createur n.v.	Director
Delvaux Japan K.K.	Director
Immodel n.v.	Director
Maroquinerie Delvaux Belgium n.v.	Executive Chairman and CEO
Chambre Syndicale du Prêt a Porter	Administrateur

AdVini	Member of Supervisory Board

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
AMP MEDOC (ex LAPALU PARTICIPATIONS)	Président
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
SAS MATPRO	Président
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
MONSIEUR RAYMOND PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	Président
SIO	Membre du Directoire
SCI LES TOURNESOLS	Gérant
SCI CAP IMMO	Gérant
Monsieur Philippe JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SARL TRANSPORT LODÉZIENS	Gérant
SIO	Membre du Directoire
SCEA LE FENOUILLET	Gérant
SCA MAS DE PIVE	Gérant
SA B.P.F.	Président du Conseil
SCA MONIER	Gérant

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 405 202 €.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux (notamment, pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux).

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 164 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
20ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (08/2020)	4.000 K€	0
21 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (08/2020)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20ème résolution)	0
22 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
23ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (12/2019)	4.000 K€ (imputable sur plafond de la 20ème résolution)	0
24 ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (08/2020)	Dans la limite de 10% du capital	0
25ème résolution AGM 14/06/2018	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (08/2020)	130.000 euros	0

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

Au 1er janvier 2019, le nombre total d'actions s'élève à 3 936 394 dont 42,8 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Dans le cadre du dividende payé en partie en actions, 5 442 actions nouvelles ont été créées le 31 juillet 2018.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

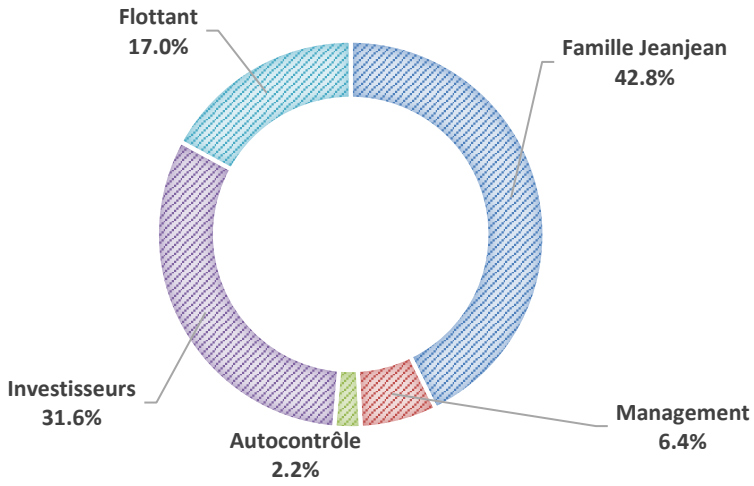
Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini (au 1er janvier 2019)

Il est rappelé que depuis février 2010, dans le cadre de l'acquisition de Laroche par Jeanjean, puis la fusion des deux entités, un pacte d'actionnaires d'une durée de trente ans a été signé entre les familles Laroche et Jeanjean (via SIO) et que ce pacte est constitutif d'une action de concert.

Répartition de l'actionnariat au 02/01/2019



Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
TOTAL	**3 936 394**	**100,0%**	**6 410 659**	**100%**
Groupe familial JEANJEAN	1 683 479	42,8%	3 328 432	51,9%
Management	252 095	6,4%	302 554	4,7%
Autocontrôle	86 259	2,2%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,7%	910 022	14,2%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	8,2%
Grands Crus Investissements	222 905	5,7%	222 905	3,5%
Agro Invest	179 842	4,6%	304 842	4,8%
Flottant	670 888	17,0%	814 162	12,7%

Au cours de l'exercice 2018, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 2 674 actions au cours moyen de 32,15 € et cédé 1 320 actions au cours moyen de 32,95€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2018 un total de 7 333 actions au cours moyen de 31,65€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2018 est de 86 259 dont 6 940 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,665 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,4% du capital détenus par le management au 02/01/2019.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2018 est de 48 milliers d'euros (hors contribution patronale).

Prise de participation (> 5% du capital)

Stellenbosch Vineyards, Afrique du Sud (57%)

SCEA de Landeyran (100%)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2018 était de 27,80 €, contre 34,49 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année a été de 36,8 €, le plus bas de 25 €

Les volumes échangés ont été de 33 660 titres sur l'exercice en 240 séances, soit une moyenne de 74 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2017	1.577.660,32 €	0
31/12/2016	1.574.559,08 €	0
31/12/2015	1 329 748,18 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Option pour le paiement du dividende en actions

Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale convoquée le 13 juin 2019 propose la distribution d'un dividende d'un montant de 1 299 010,02 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 0,33€ par action (stable).

Conformément à l'article 35 des statuts, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, nous proposons d'accorder aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Chaque actionnaire pourra, à son choix, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions ou pour le paiement du dividende en numéraire pour la totalité des droits à dividende lui revenant, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions pour la moitié des droits à dividende lui revenant, l'autre moitié étant payée en numéraire.

Les actions nouvelles objet de la présente option seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel il a le droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions émises en paiement seront entièrement assimilées aux actions existantes, jouiront des même droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et de l'assemblée générale à compter de leur émission.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende, entre le 21 juin 2019 et le 13 juillet 2019 inclus.

À défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Évolution du cours sur cinq ans au 22 mars 2019

(Cours en € - source Euronext)



État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2018 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.